



# Ville de Cerny

## Essonne

### Procès-verbal du Conseil municipal Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 22 mars 2024.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUSSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGÈRE, MM. MIKOLAJCZAK, CARNOT, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mmes VUITRY, DENOYER, MM. PIERROT, JACQUET

Ont donné pouvoir : Mme Alexandra EYHERABIDE à M. Alain PRAT  
Mme Chrystelle LEPAGE à M. Rémi HEUDE  
Mme Laetitia LAUTRU à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Absents excusés : M. Thomas FILLATRE, M. Erwan MERLET, M. Bruno DUBOIS,

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

Le procès-verbal du 29 février 2024 appelle les remarques suivantes de la part de Monsieur Alain VUITRY :

Thomas FILLATRE est noté parmi les membres présents. Or, il est précisé par ailleurs qu'il est arrivé après l'ouverture de la séance. Il se demande donc s'il n'y a pas lieu de le noter qu'une seule fois.

L'administration précise que Monsieur FILLATRE doit bien être inscrit parmi les présents puisqu'il était bien là lors du débat et du vote de l'ensemble des délibérations.

Aussi, il relève que l'heure d'arrivée de Sylvie BARBERI est précisée au procès-verbal mais que, par contre, son heure de départ ne l'est pas.

Il lui est répondu que, pour autant, la mention suivante a été portée au procès-verbal « Madame BARBERI est arrivée à 19h06 durant la lecture de la décision n° 05-2024 - 9.1 et est partie après le vote du point 5 ».

Enfin, il fait remarquer, en ce qui concerne le point n° 6 de la séance, qu'un propos est imputé à Rémi HEUDE alors qu'il était absent et, qu'en l'occurrence, il s'agit de sa remarque. Madame le Maire l'informe que la correction sera apportée.

**DÉCISION N° 09 / 2024 – 9.1**

**SIGNATURE D'UN CONTRAT DE COLLECTE ET TRAITEMENT DE CONSOMMABLES USAGÉS AVEC LA SAS CONIBI**

La collectivité a signé un contrat avec l’entreprise SHARP pour la mise à disposition, l’entretien et la maintenance des photocopieurs de la mairie et des écoles.  
L’utilisation des photocopieurs génère des déchets : des consommables usagés qu’il convient de valoriser dans le cadre d’une démarche environnementale.

En partenariat avec la Société SHARP, la société CONIBI propose la collecte, le tri et le recyclage de ces consommables usagés.

En application de la délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant délégation d’attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire a décidé la signature du contrat de collecte et traitement des consommables usagés avec la S.A.S CONIBI, située 47 allée des Impressionnistes - ZI Paris Nord 2 - BP 56418 Villepinte – 95944 ROISSY Charles-de-Gaulle Cedex, relatif à la collecte, au tri et à la valorisation des consommables usagés provenant uniquement de la marque SHARP.

Le contrat entre en vigueur à sa date de signature.

Il est renouvelé par tacite reconduction annuelle chaque 31 décembre, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Tarif : gratuit. L’ensemble des coûts, de la collecte au recyclage, est pris en charge par les marques adhérentes. SHARP fait partie des marques adhérentes au consortium CONIBI.

**DÉCISION N° 10 / 2024 - 6.1**

**CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA FOURRIÈRE DE CHEPTAINVILLE**

Par décision n° 21-2019 – 6.1 du 29 juillet 2019, Madame le Maire a décidé la signature de la convention proposée par la carrosserie Gilles relative au fonctionnement de la fourrière pour tout enlèvement de véhicules ordonné par la commune de Cerny sur son territoire.

Cette convention est arrivée à échéance. Il y a lieu de la renouveler.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d’attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire a décidé la signature de la convention proposée par la CARROSSERIE GILLES, dont le siège est à CHEPTAINVILLE (91630), 24 route d’Arpajon, relative au fonctionnement de la fourrière pour tout enlèvement de véhicules ordonné par la commune de Cerny sur son territoire.

La commune de Cerny s’engage à réserver à la Carrosserie Gilles toutes opérations d’enlèvement de véhicules.

Les frais de fourrière sont à la charge du propriétaire du véhicule et ce, sur présentation d’une facture détaillée.

Toutefois, dans l'hypothèse où, après 45 jours de garde, le propriétaire du véhicule reste inconnu, introuvable ou insolvable, la commune de Cerny s'engage à rembourser au gardien de fourrière l'ensemble des frais de fourrière qu'il aura exposés.

Ce remboursement se fera sur la base du tarif de 248,00 € TTC et sur présentation d'une facture détaillée ainsi qu'un bon de destruction établi par la gendarmerie.

Ce tarif de 248,00 € TTC s'applique pour un véhicule et comprend :

- l'enlèvement du véhicule et la mise en fourrière
- les frais de gardiennage (30 jours au maximum)
- les frais d'expertise.

La convention est conclue pour une durée de 1 an.

Elle pourra être renouvelée tacitement 3 fois par période de 12 mois.

Dans le cas où l'une des parties entendait dénoncer le contrat, un préavis de six mois sera nécessaire sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception.

*Madame le Maire donne la parole à Olivier CARNOT pour la présentation du rapport d'orientations budgétaires. En réponse à Alain VUITRY qui s'en étonne, Madame le Maire précise qu'effectivement elle lui a donné délégation dans le domaine des finances et que la publication de son arrêté est imminente.*

*O. CARNOT précise qu'il s'impliquera de plus en plus dans les finances, dans un premier temps en soutien, et bientôt en responsabilité.*

**N° 2024 / III / 1 – 7.1      Débat d'orientations budgétaires**

Le rapport sur les orientations budgétaires 2024 est présenté à l'aide du powerpoint suivant :

**Conseil municipal du 28 mars 2024**

# **Rapport sur les orientations budgétaires 2024**

## **VUE RÉTROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES**

- 1. en fonctionnement – p4**
- 2. en investissement – p15**
- 3. Les résultats de clôture de l'exercice 2023**

## **LES ORIENTATIONS 2024**

- 1. Les dépenses et recettes prévisionnelles 2024 – p25**
- 2. Focus sur la dette, la fiscalité et sur les équilibres financiers – p39**
- 3. Les engagements pluriannuels envisagés – p45**

CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 28 MARS 2024

## **VUE RÉTROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES**

3

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

## PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

### VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

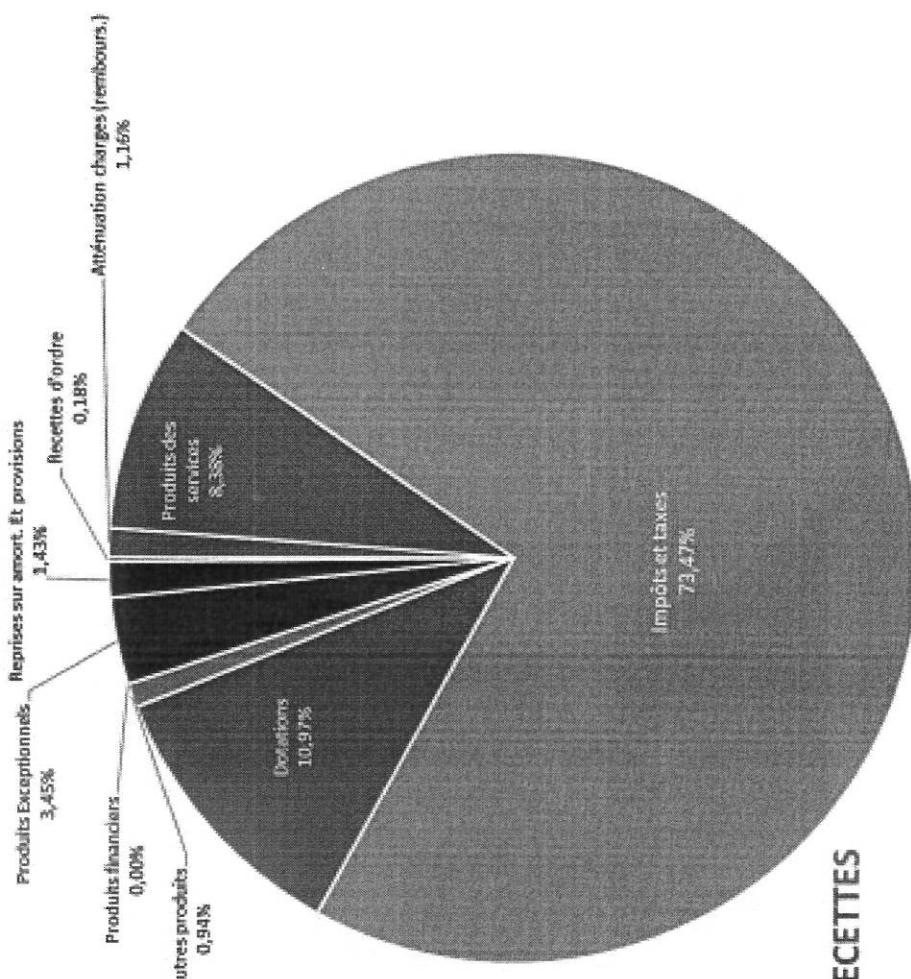
	RECETTES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Amélioration charges (rentreurs)	Q13	18 689,60 €	12 527,29 €	9 457,47 €	41 928,56 €
		75,09%	-32,97%	-25%	34,33%
Produits des services	70	217 992,91 €	286 058,55 €	308 264,17 €	301 681,28 €
		-34,59%	31,22%	7,77%	-3,14%
Impôts et taxes	73	2 183 769,34 €	2 226 342,45 €	2 734 722,07 €	2 634 500,98 €
		3,96%	1,86%	4,96%	13,27%
Dotation	74	348 750,12 €	403 131,09 €	412 102,32 €	394 988,24 €
		-7,38%	15,99%	2,23%	-4,15%
Autres produits	75	2 230,16 €	9 067,98 €	6 504,31 €	33 978,23 €
		-80,54%	80,54%	422,40%	
Recettes de gestion courante		2 771 438,03 €	2 935 727,37 €	3 071 070,34 €	3 417 137,29 €
		-21,4%	5,93%	4,61%	11,27%
Produits financiers	76	1,02 €	3,91 €	5,00 €	12,71 €
Produits Exceptionnels	77	62 442,11 €	146 874,05 €	52 695,94 €	124 000,00 €
Rejets & sur amortissements et provisions	78				51 598,97 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 833 881,76 €	3 082 605,97 €	3 123 771,28 €	3 592 748,97 €
Immobilisations corporelles	042	0,00 €	0,00 €	16 000,27 €	1 346 €
Autres opérations d'ordre	042	1 370,00 €	800,00 €	1 695,00 €	6 537,00 €
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 835 251,76 €	3 083 405,97 €	3 142 272,55 €	3 590 285,97 €
		-2,49%	8,49%	1,91%	14,54%

	DEPENSES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Charges générales	Q11	763 534,23 €	879 805,34 €	865 304,69 €	1 068 845,11 €
		-0,65%	15,23%	-1,46%	25,52%
Charges de personnel	Q12	1 387 125,01 €	1 434 768,32 €	1 510 154,06 €	1 523 908,61 €
		-4,17%	3,43%	5,25%	0,91%
Améliuation de produits	Q14	58 513,00 €	58 513,00 €	58 513,00 €	57 396,00 €
					-1,91%
Autres charges	65	165 223,61 €	182 821,91 €	161 604,61 €	168 252,27 €
		-2,50%	10,46%	-11,61%	4,14%
Dépenses de gestion courante		2 074 895,85 €	2 555 905,57 €	2 595 576,36 €	2 618 442,99 €
		-5,20%	7,44%	1,55%	0,95%
Charges financières (intérêts)	66	18 915,19 €	18 640,51 €	18 915,19 €	20 910,32 €
		-7,40%	-1,79%	1,79%	10,29%
Charges Exceptionnelles	67	10 283,00 €	54 350,00 €	0,00 €	2 040,00 €
Dotations provisions sanit-budgétaires	68		6 729,00 €	51 675,00 €	1 024,01 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 403 594,04 €	2 635 628,08 €	2 666 265,19 €	2 802 421,32 €
		-4,84%	9,65%	1,46%	6,61%
Dotations aux amortissements	042	45 746,62 €	57 451,89 €	57 521,04 €	77 081,15 €
Autres opérations d'ordre	042		105 000,00 €	66 204,81 €	124 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 449 340,66 €	2 738 079,97 €	2 789 951,04 €	3 043 502,47 €
		-4,99%	14,28%	-0,29%	9,05%

Le résultat de l'exercice 2023 de la section de fonctionnement : 555 783,50

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Fonc. – Rec.



REPARTITION DES RECETTES  
PAR CHAPITRE

Les atténuations de charges enregistrent une forte augmentation + 343 % Il s'agit des remboursements des arrêts de maladie par notre assureur. En 2023, un capital décès a été remboursé à la collectivité.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PROGRESSENT DE 14,54 %

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>	042
Autres opérations d'ordre	042
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 835 251,76€</b>
+ Impôts directs locaux : +304 765€	+2,49%
+ Dotation communautaire : +7 064€ (inclus participation de 4 659 € de la CCVE transférée)	-2,49%
+ Taxe sur les pétroles : +1 566 €	
+ Droits de mutation : -3 501,99 €	
+ Droits de place : -163,30 €	
+ Attribution de compensation et FNGIR : montants inchangés	

RECETTES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Atténuation charges (rembours.)	013	18 659,60€ 75,09%	12 527,29€ -52,97%	9 457,47€ -25%
Produits des services	70	217 922,91€ -34,59%	286 058,55€ +31,22%	308 284,17€ <b>7,77%</b>
Impôts et taxes	73	2 183 769,84€ 3,98%	2 224 342,46€ -1,86%	2 334 722,07€ 4,96%
Dotations	74	348 750,12€ -7,38%	403 131,09€ 15,59%	412 102,32€ 2,23%
Autres produits	75	2 235,16€ -80,54%	9 667,98€ +90,54%	6 504,31€ -422,40%
<b>Recettes de gestion courantes</b>	<b>2 771 439,63€</b> -2,14%	<b>2 955 727,57€</b> +5,98%	<b>3 071 070,54€</b> +4,61%	<b>3 417 137,29€</b> +11,27%
Produits financiers	76	1.02 €	3,91 €	5,00 €
Produits Exceptionnels	77	62 442,11€	146 874,69€	52 695,94€
Reprise sur amortissements et provisions	78			124 000,00€
				51 598,97€
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 835 881,76€</b> -2,33%	<b>3 062 605,97€</b> +8,78%	<b>3 123 771,26€</b> +1,50%	<b>3 592 748,97€</b> +15,01%

Les déclarations diminuent de 4,15 % (-17 114,08 €)	
- Dot. Globale Fonctionnem.	+665,00 €
- Dot. Solidarité Roubaix : +7 053,00 €	
- Dotation élus locaux : +333,00 €	
- DGD : +3 969,00 €	
- Fond département. TP : +4 326,34 €	
- Compensations des exonérations TFB-TMB et TH : +1 841,00 €	
- Dotation titres sécurisés : +6 420,00 €	
Total : +24 627,34 €	
- FCTVA : -15 787,51 €	
- Remboursements de l'Etat (contrats aidés) : -9 233,14 €	
- Autres participations : -16 720,77 €	
Total : -41 741,42 €	

Les autres produits de gestion courante enregistrent une augmentation exceptionnelle	
+ Revenu des immeubles +206,64€	
+ Régularisation loyers émissaire et prédictoire	
+ Produit de la concession GRDF +1359€	
+ Remboursements de sinistres et contentieux +5451€	

## LES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET OPÉRATIONS D'ORDRE

Fonc. – Rec.

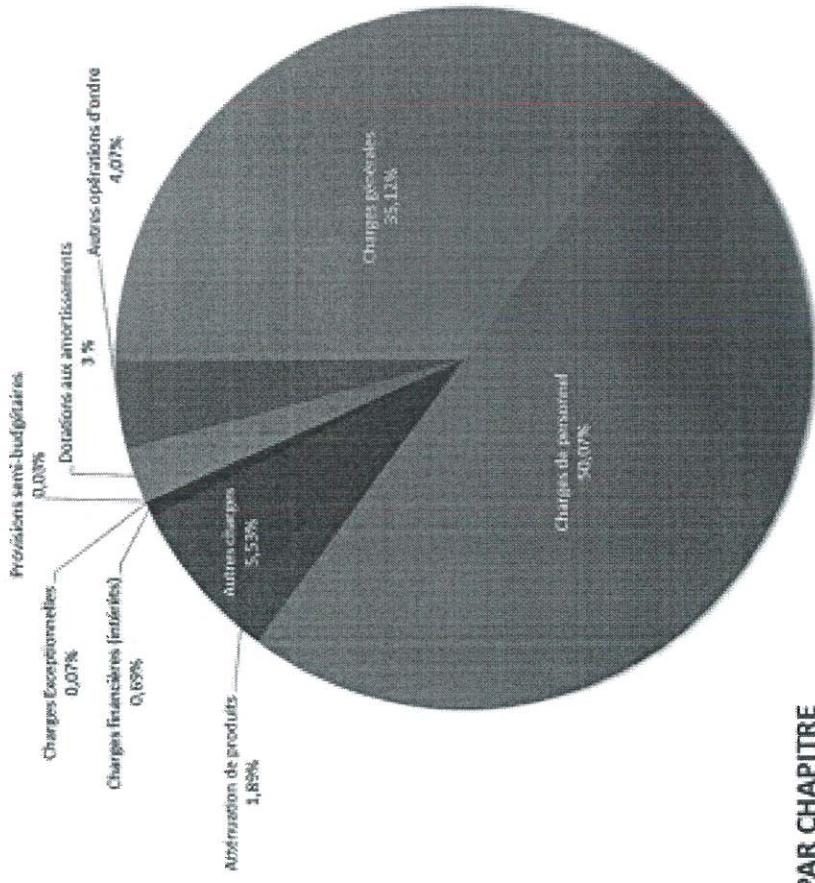
RECETTES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Atténuation charges (rembours.)	013 18 689,60 € <b>75,09%</b>	12 527,29 € <b>-32,97%</b>	9 457,47 € <b>-25%</b>	41 928,56 € <b>343%</b>
Produits des services	70 217 992,91 € <b>-34,59%</b>	286 058,55 € <b>31,22%</b>	308 284,17 € <b>7,77%</b>	301 681,28 € <b>-2,14%</b>
Impôts et taxes	73 2 183 769,84 € <b>3,98%</b>	2 224 342,46 € <b>1,86%</b>	2 334 722,07 € <b>4,96%</b>	2 644 560,98 € <b>13,27%</b>
Donations	74 348 750,12 € <b>-7,38%</b>	403 131,09 € <b>15,59%</b>	412 102,32 € <b>2,23%</b>	394 988,24 € <b>-4,15%</b>
Autres produits	75 2 236,16 € <b>-80,54%</b>	9 667,98 € <b>6 504,31 €</b>	6 504,31 € <b>33 978,23 €</b>	422,40% <b>422,40%</b>
Recettes de gestion courantes	2 771 438,63 € <b>-2,14%</b>	2 935 727,37 € <b>5,98%</b>	3 071 070,34 € <b>4,61%</b>	3 417 137,29 € <b>11,27%</b>
Produits financiers	76 1,02 € <b>3,91 €</b>	5,00 € <b>12,71 €</b>	5,00 € <b>12,71 €</b>	5,00 € <b>12,71 €</b>
Produits Exceptionnels	77 62 442,11 € <b>146 874,69 €</b>	52 695,94 € <b>124 000,00 €</b>	51 598,97 € <b>51 598,97 €</b>	51 598,97 € <b>51 598,97 €</b>
Reprise sur amortissements et provisions	78			
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 833 881,76 €</b>	<b>3 082 605,97 €</b>	<b>3 123 771,28 €</b>	<b>3 592 748,97 €</b>
	<b>-2,33%</b>	<b>8,78%</b>	<b>1,34%</b>	<b>15,01%</b>
Immobilisations corporelles	042 0,00 €	0,00 €	16 806,27 €	6 537,00 €
Autres opérations d'ordre	042 1 370,00 €	800,00 €	1 695,00 €	
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 835 251,76 €</b>	<b>3 083 405,97 €</b>	<b>3 142 272,55 €</b>	<b>3 599 285,97 €</b>
	<b>-2,49%</b>	<b>8,75%</b>	<b>1,91%</b>	<b>14,54%</b>

Les produits exceptionnels  
correspondent à la cession de  
l'ancienne agence postale

Une provision a été reprise en 2023

Les subventions d'équipement reçues font l'objet  
d'un amortissement  
- amortissement de la subvention versée par l'ARS  
pour l'acquisition de PC portables [895€/an]  
- amortissement de la subvention versée par l'Etat  
pour l'acquisition de matériels informatiques en  
direction des écoles (5 642€/an)

## RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RÉPARTITION PAR CHAPITRE  
DES DÉPENSES

## LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUGMENTENT DE 9,09 %

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
<b>DÉPENSES</b>				
Charges générales	011 763 534,23 € -4,33%	879 805,34 € 15,23%	885 304,69 € -1,65%	1 068 845,11 € 23,52%
Charges de personnel	012 1 387 126,01 € -4,17%	1 424 768,32 € 5,43%	1 510 154,08 € 5,25%	1 523 909,61 € 0,91%
Atténuation de produits	014 58 513,00 € 2,50%	58 513,00 € 10,65%	58 513,00 € -11,61%	57 396,00 € 4,14%
Autres charges	65 165 223,61 € -5,20%	182 821,91 € 2,55%	161 604,61 € 2 555 908,57 € 7,64%	168 291,27 € 2 595 576,36 € 1,55% 8,59%
Dépenses de gestion courante	2 374 395,05 € -5,20%	2 555 908,57 € 2,55%	2 595 576,36 € 7,64%	2 818 442,99 € 1,55% 8,59%
Charges financières (intérêts)	66 18 915,19 € -7,60%	18 640,51 € 54 350,00 €	18 973,83 € -1,45% 0,00 €	20 914,32 € 1,79% 10,23% 2 040,00 €
Charges Exceptionnelles	67 10 283,00 €			
Dotations provisoires semi-budgétaires	68			
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 403 594,04 € -4,24%</b>	<b>2 635 628,08 € 9,55%</b>	<b>2 668 225,39 € 1,16%</b>	<b>3 024,01 € 6,61%</b>
Dotations aux amortissements	042 45 746,62 €	57 451,89 €	57 521,04 €	77 031,15 €
Autres opérations d'ordre	042	105 000,00 €	86 204,61 €	124 000,00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 449 340,66 € -4,99%</b>	<b>2 798 079,97 € 14,24%</b>	<b>2 799 951,04 € -0,29%</b>	<b>3 043 592,47 € 9,09%</b>

Les charges à caractère général progressent +200 000,00 € (+ 23,52 %)

Elles sont constituées :

- des achats et variations de stocks + 120 824,20 € (+ 30,05 %).
- des dépenses des services extérieurs +39 664,81 € (+ 11,74 %).
- des autres services extérieurs +40 433,41 € (+ 33,33 %)

En ce qui concerne les achats et variations de stocks, elles atteignent 522 961,94 € en 2023 (402 137,74 € en 2022). Les évolutions portent sur :

- les dépenses d'énergie (gaz et électricité) : + 117 838,05 € (+ 82,34 %)
- les dépenses d'alimentation : + 2 068,91 € (+ 1,58 %)
- les dépenses relatives aux vêtements de travail : + 1 562,09 € (+ 81,20 %)

Pour ce qui concerne les services extérieurs, leur montant total s'élève à 377 439,98 € en 2023 (333 774,17 € en 2022).

Les augmentations les plus significatives concernent :

- les contrats de prestations de service : + 12 410,10 €
- l'entretien des terrains : + 9 708,00 €
- l'entretien des bâtiments : + 3 718,75 €
- l'entretien des voies : + 14 256,12 €
- l'entretien des réseaux : + 11 235,19 €
- les contrats d'assurances : + 3 777,74 €

Certaines prestations enregistreront néanmoins une diminution :

- les locations immobilières : - 2 400,00 €
- l'entretien du matériel rouillant : - 6 989,29 €
- les dépenses de formations : - 3 559,50 €

Enfin, ce qui concerne les autres services extérieurs, ils s'élèvent à 161 759,19 € en 2023. Ils s'élevaient à 121 325,78 € en 2022 (+40 433,41 €) dont les remboursements de frais à la CFE qui augmente de 25 093,95 €

## Les charges de personnel sont maîtrisées (+ 0,91 %)

### Fonc. – Dep.

	DEPENSES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Charges générales	011	763 534,23 €	879 805,34 €	865 504,69 €	1 068 805,11 €
Charges de personnel	012	1 387 125,01 €	1 434 768,32 €	1 510 154,06 €	1 523 909,61 €
Amortissement de produits	014	58 513,00 €	58 513,00 €	58 513,00 €	57 398,00 €
Autres charges	65	165 223,61 €	182 821,91 €	161 604,61 €	168 252,27 €
Dépenses de gestion courante	2 374 395,85 €	2 555 908,57 €	2 595 576,36 €	2 618 442,99 €	
Droits financiers (intérêts)	66	18 915,19 €	18 640,51 €	18 973,83 €	20 914,32 €
Dotations exceptionnelles	67	10 283,00 €	54 350,00 €	0,00 €	2 040,00 €
Dotations provisions semi-budgétaires	68		6 729,00 €	51 675,00 €	1 024,01 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 403 559,04 €	2 635 628,08 €	2 666 225,19 €	2 642 421,32 €	
Dotations aux amortissements	042	45 746,62 €	57 451,99 €	57 521,04 €	77 081,15 €
Autres opérations d'ordre	042		105 000,00 €	66 204,81 €	124 000,00 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 449 340,66 €	2 798 079,97 €	2 789 951,04 €	3 043 502,47 €	

Elles progressent de 13 755,55 €

Au niveau des rémunérations :

- \* Agents titulaires : + 24 000,38 €
- \* Agents sous contrats : - 26 665,10 €
- \* Apprentis : + 13 980,85 €
- \* Personnel extérieur : + 1 182,80 €

Au niveau des charges :

- \* Cotisations sociales : - 7 130,36 €
- \* Autres charges : + 14 265,72 € (+ 12 365,40 € d'assurance du personnel)

## Les effectifs au 31 décembre 2023

Fonc. – Dep.

Emplacements permanents pourvus au 31/12	2020	2021	2022	2023
<b>Titulaires</b>	32	33	34	34
Cat. A	1	1	1	1
Cat. B	1	1	2	1
Cat. C	30	31	31	32
<b>Non titulaires</b>	0	1	0	0
Cat. A	0	0	0	0
Cat. B	0	0	0	0
Cat. C	0	1	0	0
<b>Total sur emplois permanents</b>	<b>32</b>	<b>33</b>	<b>35</b>	<b>34</b>

Emplacements non permanents pourvus au 31/12	2020	2021	2022	2023
<b>Emplois saisonniers ou temporaires</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
Emplois aidés	3	5	4	4
Apprentis	2	1	2	2
<b>Total sur emplois non permanents</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>9</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>42</b>	<b>44</b>	<b>46</b>	<b>43</b>

### Les mouvements sur emplois permanents

	Entrées	Sorties
Service administratif	1	1
Service technique	1	1
Service restauration	0	0
Service animation	1	2
Service scolaire	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

## Les dépenses de fonctionnement

Les atténuation de produits diminuent de 1,91 %  
Il s'agit du Fonds de prééquation des ressources intercommunales et communales (mécanisme national de répartition des richesses par territoire)

	DEPENSES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Atténuation de produits	014	58 513,00 €	58 513,00 €	58 513,00 €	57 396,00 €
Autres charges	65	165 223,61 € 2,50%	182 821,91 € 10,65%	161 604,61 € -11,61%	168 292,27 € 4,14%
Dépenses de gestion courante		2 374 395,85 € -5,20%	2 555 908,57 € 7,64%	2 595 576,36 € 1,55%	2 818 442,99 € 8,59%
Charges financières (intérêts)	66	18 915,19 € -7,60%	18 640,51 € -1,45%	18 973,83 € 1,79%	20 914,32 € 10,23%
Changes Exceptionnelles	67	10 283,00 €	54 350,00 €	0,00 €	2 040,00 €
Dotations provisoires et autres	68	6 729,00 €	51 675,00 €	51 675,00 €	1 024,01 €
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 403 594,04 € -4,84%</b>	<b>2 635 628,08 € 9,65%</b>	<b>2 666 225,19 € 1,16%</b>	<b>2 842 421,32 € 6,61%</b>
Dotations aux amortissements	042	45 746,62 €	57 451,89 €	57 521,04 €	77 081,15 €
Autres opérations d'ordre	042	105 000,00 €	66 204,81 €	124 000,00 €	
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 449 340,66 € -4,99%</b>	<b>2 798 079,97 € 14,24%</b>	<b>2 789 951,04 € -0,29%</b>	<b>3 043 502,47 € 9,08%</b>

Fonc. – Dep.

Les autres charges de gestion courantes progressent de 4,14 %

La variation s'explique notamment par l'augmentation de la contribution au STARCE : 142 434,00€ en 2023 contre 35 842,19 € en 2022 (+6 591,81€).

Les charges financières augmentent de 10,23 %

[+ 1 940,49 €]

Sans recours à l'emprunt en 2023, les intérêts d'emprunts diminuent. Cependant, le recours à la ligne de trésorerie a engendré des frais à hauteur de 3 773,60 €.

Les charges exceptionnelles enregistrent une variation de 2 040 €

Il s'agit de la prise en charge de frais de mise en sécurité d'un bâtiment en lieu et place d'un tiers défaillant

Au niveau des dotations aux amortissements et aux provisions

- la provision pour risques d'irrécoverabilité de créances a été portée à 7 829,04 €
- une provision pour risques de contentieux a été reprise en totalité - 51 375 €

Les opérations d'ordre entre sections (+ 62,52 %)

Les amortissements des biens au titre de l'année 2023 s'élèvent à 77 081,15 € (contre 57 521,04 € en 2022). En 2023, l'ancienne agence postale a été vendue pour la somme de 124 000 €.

# RÉSULTATS 2023 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de l'exercice 2023 :

	CA 2023
Dépenses de fonctionnement	3 043 502,47
Recettes de fonctionnement	3 599 285,97
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	555 783,50

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2023

Avec l'excédent d'exécution de l'exercice précédent, d'un montant de 87 784,44 €, le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2023 s'élève donc à 643 567,94€.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Solde d'exécution de l'exercice précédent R002	577 460,10 €	0,00 €	285 326,00 €	87 784,44 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	963 371,20 €	285 326,00 €	637 647,51 €	643 567,94 €

A. VUITRY s'étonne de l'excédent dégagé, alors qu'il y a quelque temps il lui a été répondu que la réparation du panneau lumineux, ne pouvait avoir lieu, faute de budget.

O. CARNOT lui répond que « *in fine ce qui compte c'est que le solde soit positif* ». En outre, il précise que dans ce cas précis, il s'agit du résultat de la section de fonctionnement et non de la section d'investissement.

Il ajoute que le budget est en hausse très significative et qu'il convient de contrôler les dépenses de fonctionnement si on veut faire des investissements sans ponctionner la population davantage. On le verra dans la gestion pluriannuelle des dépenses.

A. VUITRY est d'accord avec ces explications, mais ne comprend pas pourquoi le budget est en excédent.

O. CARNOT précise qu'il parle de résultats positifs et pas d'excédents.

A. VUITRY considère que les élus devraient être capables d'apprécier, au mois, peut-être au trimestre, la situation financière de la collectivité.

MC. CHAMBARET rappelle que pour pouvoir réaliser une dépense, celle-ci doit être inscrite au budget et ajoute, par ailleurs, que la municipalité a la volonté de réduire ses dépenses de fonctionnement car elle a un programme d'investissement ambitieux à réaliser.

Pour A. VUITRY, dans le cas d'un besoin urgent non prévu au budget, la collectivité devrait pouvoir réaliser la dépense, d'autant plus qu'il y a un mois et demi, le Conseil municipal a autorisé des dépenses pour l'acquisition d'armoires et de fleurs. A ce moment-là, il y avait bien un excédent.

O. CARNOT précise que les charges générales ne cessent d'augmenter. Aussi, si la commune continue ainsi, elle ne sera plus capable de faire des investissements. Selon lui, il faut savoir contrôler l'envolée des dépenses.

A. VUITRY convient que pour réaliser des investissements, il faut avoir des recettes.

Pour O. CARNOT et MC. CHAMBARET, il faut aussi réduire les dépenses.

O. CARNOT attire également l'attention sur l'augmentation, de plus de 120 000 euros, des dépenses d'énergie. Il ajoute que cette dépense est d'ailleurs maintenue au BP 2024, ainsi que le niveau de dépenses. Mais, il faut essayer de se contraindre en supprimant toutes les dépenses non indispensables. Ainsi, le budget 2024 qui sera présenté à la suite, ne s'inscrit pas dans une rigueur budgétaire mais dans une contrainte budgétaire. Par contre, si toutes les demandes des uns et des autres étaient prises en compte, le budget constraint deviendrait un budget de rigueur, plus difficile à gérer. Certes, il ressort un excédent. Pour autant, il y a lieu d'avoir une vision des dépenses sur le long terme.

# SECTION D'INVESTISSEMENT

15

## PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Inv.

### VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Comptes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Autres subventions d'investissement 13	1 600,00 €	11 307,91 €	4 112,70 €	23 265 €
Subvention contrat régional 13	28 552,28 €	46 002,11 €		264 064 €
Subvention contrat de partenariat CD.91 13				163 529,51 €
Subvention DSIL Plan de relance 13		120 000,00 €	3 032,00 €	
Subvention DETR 13			3 771 €	
Subvention PNR (Ch. Et Cheminements) 13	7 000,00 €			
Emprunts et dettes 16	0,00 €	475 000,00 €		
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>68 912,28 €</b>	<b>709 650,02 €</b>	<b>35 346,13 €</b>	<b>450 858,01 €</b>
Dotation 1021		2 515,41 €		
PCTVA 10222	0,00 €	45 154,12 €	158 929,02 €	153 377,10 €
Taxe d'aménagement 10226	19 850,42 €	15 163,30 €	11 567,57 €	20 178,76 €
Excédent de fonctionnement 1068	0,00 €	963 371,20 €		549 865,07 €
Immobilisations corporelles 21				
Vente patrimoine 024				
<b>Recettes financières</b>	<b>19 850,42 €</b>	<b>1 026 204,03 €</b>	<b>170 496,59 €</b>	<b>723 418,93 €</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>88 762,70 €</b>	<b>1 735 854,85 €</b>	<b>205 842,72 €</b>	<b>1 174 276,94 €</b>
Amortissements des immobilisations 040	45 746,62 €	57 451,89 €	57 521,04 €	77 081,15 €
Opérations patrimoniales 040		105 000,00 €	66 204,81 €	124 000,00 €
Opérations Ordre à l'intérieur de la section 041	10 805,40 €	10 695,00 €		17 645,76 €
<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>56 552,02 €</b>	<b>173 146,89 €</b>	<b>123 725,85 €</b>	<b>218 726,91 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>145 214,72 €</b>	<b>1 909 000,94 €</b>	<b>329 568,57 €</b>	<b>1 393 003,85 €</b>

DÉPENSES

Comptes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
20 - Immobilisations incorporelles 20	6 074,37 €			6 939,60 €
Honoraires Requalification écoles 20				17 645,76 €
Honoraires Enfouissement Boinneau 20	6 919,00 €			1 468,10 €
Honoraires Enfouissement RD131/449 20				2 280,00 €
Honoraires Enfouissement Av. Arpejan 20				21 240,00 €
<b>Sous-total immobilisations incorporelles</b>	<b>13 013,40 €</b>	<b>5 413,00 €</b>	<b>26 071,86 €</b>	<b>28 263,60 €</b>
21 - Acquisitions diverses 21	67 293,60 €	31 220,47 €	68 123,32 €	32 760,05 €
21 - Équipement ville de la mairie 21				16 666,88 €
21 - Remplacement pompe à chaleur mairie 21				61 722,36 €
21 - Équipement informatique école élémentaire 21				
21 - Aménagements terrains + signalétique 21				
21 - Réseaux de voirie 21				16 963,40 €
21 - Objets et œuvres d'art (travaux finis) 21				16 332,00 €
21 - Acquisitions parcellaires 21	131 643,67 €			924,77 €
<b>Sous-total immobilisations corporelles</b>	<b>198 937,27 €</b>	<b>31 220,47 €</b>	<b>129 845,88 €</b>	<b>83 667,10 €</b>
23 - Immobilisations corporelles 23	36 341,70 €	32 642,40 €	10 651,70 €	16 351,39 €
23 - Extension rest scolaire 23		10 451,93 €	1 057,10 €	
23 - Réhabilitation immeuble église 23	72 904,37 €		947 017,86 €	96 661,60 €
23 - Restauration peintures murales et vitraux 23				11 840,60 €
23 - Restauration tableaux 23				
23 - Enfouissement Rue de la Ferme «Boisneau» 23	69 636,00 €	279 237,60 €	8 628,20 €	22 522,00 €
23 - Requalification chemin Viat/Côte Ste Anne 23			737 039,49 €	464 017,20 €
23 - Rénovation énergétique à la mairie 23		20 599,20 €		195 590,47 €
<b>Sous-total immobilisations corporelles</b>	<b>191 760,00 €</b>	<b>790 926,74 €</b>	<b>827 726,29 €</b>	<b>657 793,85 €</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>403 710,67 €</b>	<b>827 580,31 €</b>	<b>983 641,83 €</b>	<b>769 760,55 €</b>
<b>Dépenses financières</b>	<b>145 418,04 €</b>	<b>154 904,76 €</b>	<b>180 342,40 €</b>	<b>181 847,80 €</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>549 128,71 €</b>	<b>986 488,07 €</b>	<b>1 163 884,23 €</b>	<b>951 808,35 €</b>
Opérations de transferts entre sections 040	1 370,00 €	900,00 €	17 897,81 €	6 537,00 €
Opérations de transferts entre sections (dont tx régie)			603,06 €	
Opérations Ordre à l'intérieur de la section 041	10 805,40 €	10 695,00 €		17 645,76 €
<b>Dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>12 175,40 €</b>	<b>11 495,00 €</b>	<b>18 501,27 €</b>	<b>24 1K274 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>561 304,11 €</b>	<b>993 980,07 €</b>	<b>1 182 385,50 €</b>	<b>975 791,11 €</b>

Le résultat de l'exercice 2023  
de la section d'investissement :

417 212,74

## Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 393 004 €

### 1) Les recettes réelles d'investissement (1 174 277€)

Elles sont constituées des **recettes d'équipement et des recettes financières**.

Les recettes d'équipement représentent 38 % des recettes réelles d'investissement.

La collectivité a reçu une subvention :

* Pour les travaux d'enfouissement de réseaux Ch. Vert et Côte de Sainte-Anne	279 879,50 €
* Pour les travaux de rénovation énergétique de l'Espace J-Salls	163 529,51 €
* En régularisation d'écritures	149,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>450 558,01 €</b>

La collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt en 2023,

Les recettes financières atteignent 723 418,93 € (+ 552 922,34 € par rapport à 2022). Elles sont constituées :

- \* De l'excédent de fonctionnement de l'année n-1 pour 549 863,07 €
- + du FCTVA perçu au titre des dépenses 2022 : 153 377,10 €
- + du produit de la taxe d'aménagement : 20 178,76 €

### Inv. – Rec.

Concepts	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Autres subventions d'investissement	13 1 600,00 €	11 307,51 €	4 112,70 €	23 265 €
Subvention contrat régional	13 28 552,28 €	45 002,11 €		264 064 €
Subvention contrat de partenariat CD.91	13			163 529,51 €
Subvention DSIL Plan de relance	13	130 000,00 €		
Subvention DEPR	13		3 032,00 €	
Subvention PNR (Ch. Et Cheminements)	13 7 000,00 €		3 771 €	
Emprunts et dettes	16 0,00 €	475 000,00 €		
Recettes d'équipement	68 912,28 €	719 650,02 €	35 346,13 €	450 858,01 €
Dotation	1021	2 515,41 €		
FCTVA	10223 0,00 €	45 154,12 €	-458 929,02 €	153 377,10 €
Taxe d'aménagement	10226 19 850,42 €	15 162,40 €	11 567,57 €	20 178,76 €
Excédent de fonctionnement	1068 0,00 €	-963 371,20 €		549 863,07 €
Immobilisations corporelles	21			
Vente patrimoniale	024			
Recettes financières		19 850,42 €	1 026 204,03 €	170 486,59 €
Recettes réelles d'investissement		88 762,70 €	1 715 854,05 €	203 302,72 €
Amortissement des immobilisations	040 45 746,62 €	-57 451,38 €	57 521,04 €	77 081,15 €
Opeérations patrimoniales	040		105 000,00 €	66 204,81 €
Opérations Ordre à l'intérieur de la section	041 10 805,40 €	10 695,00 €		124 000,00 €
Recettes d'ordre d'investissement		56 352,02 €	173 146,80 €	123 725,85 €
<b>TOTAL GÉNÉRALES RÉCETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>145 314,72 €</b>	<b>1 909 000,94 €</b>	<b>329 508,57 €</b>	<b>1 393 003,85 €</b>

### 2) Les recettes d'ordre d'investissement (218 727€)

Les opérations d'ordre entre sections enregistrent les produits des cessions (124 000 €) et les amortissements des immobilisations (77 081,15 €), soit un total de 201 081,15 €.

Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement

Il s'agit des honoraires versés pour l'étude de programmation relative à l'agrandissement de l'école élémentaire à hauteur de 17 645,76 €.

## Les dépenses d'investissement s'élevent à 975 791,11 € (hors déficit n-1)

### 1) Les dépenses d'équipement (769 761€)

Elles correspondent aux dépenses enregistrées aux chapitres 20 - 21 et 23

#### Immobilisations incorporelles (Ch. 20)

Comptes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
20 - Immobilisation divers	20	6 074,40 €	6 939,60 €	7 053,60 €
Honoraires Requalification écoles	20	6 939,00 €	3 153,60 €	17 645,76 €
Honoraires Enfouissement Boinvieu	20		2 280,00 €	1 486,50 €
Honoraires Enfouissement Av. Arpaison	20			21 240,00 €
Sous-total immobilisations incorporelles	13 013,40 €	5 433,60 €	26 071,86 €	28 293,60 €
21 - Acquisitions diverses	21	67 293,60 €	31 220,47 €	58 423,52 €
21 - Equipment ville de la mairie	21			32 760,05 €
21 - Remplacement pompe à chaleur mairie	21			16 686,88 €
21 >Équipement informatique école élémentaire**	21			
21 - Aménagements terrains + signalétique	21			
21 - Réseaux dépendant***	21			
21 **Objets et œuvres d'art (travaux finis)	21			
21 - Acquisitions parcelles	21	131 643,67 €		
Sous-total immobilisations corporelles	198 937,27 €	31 220,47 €	129 845,68 €	83 667,10 €
23 - Immobilisation divers	23	36 341,70 €	32 642,40 €	10 651,20 €
23 - Extension rest scolaire	23	10 451,93 €	1 067,10 €	16 351,39 €
23 - Réhabilitation intérieure église	23	73 384,37 €	447 017,88 €	56 661,80 €
23 - Restauration peintures murales et vitraux	23			11 840,60 €
23 - Restauration tableaux	23			
23 - Enfouissement Rue de la Ferme+Boinvieu	23	69 635,00 €	279 251,60 €	
23 - Requalification chemin Vert/Côte Ste Anne	23		8 629,20 €	22 572,00 €
23 - Rénovation énergie et que alle mairie	23		20 599,20 €	737 819,49 €
Dépenses d'équipement	403 710,57 €	827 560,31 €	983 641,83 €	769 760,55 €
Dépenses immobilières	143 416,000 €	234 304,70 €	160 242,70 €	101 697,20 %
Dépenses réelles d'investissement	549 128,71 €	982 485,07 €	1 163 844,23 €	951 608,35 €
Opérations de transferts entre sections	040	1 370,00 €	800,00 €	17 897,81 €
Opérations de transferts entre sections (dont la règle)	041	10 805,40 €	10 695,00 €	603,46 €
Opérations Ordre à l'intérieur de la section		12 175,40 €	11 495,00 €	17 645,76 €
Dépenses d'ordre d'investissement		561 304,11 €	993 980,07 €	24 182,76 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES</b>			1 182 385,50 €	975 791,11 €
<b>D'INVESTISSEMENT</b>				18

**Inv. – Dep.**

Comptes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
20 Immeuble divers	20 6 074,40 €		6 939,60 €	7 053,60 €
Honoraires Requalification école(s)	20 6 939,00 €	3 153,60 €	17 645,76 €	1 486,50 €
Honoraires Enfouissement RD19 J/449	20 280,00 €			21 240,00 €
Honoraires Enfouissement Av. Argenson	20			
<b>Sous-total Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 013,40 €</b>	<b>5 453,60 €</b>	<b>26 071,86 €</b>	<b>28 293,60 €</b>
<b>21 Acquisitions diverses</b>	<b>21 67 293,60 €</b>	<b>31 220,47 €</b>	<b>68 123,32 €</b>	<b>32 780,05 €</b>
21 Équipement salle de la mairie	21			16 686,88 €
21 Remplacement pompe à chaleur maine	21			
21 Équipement informatique école éléments	21			
21 Aménagements terrains + signalétique	21			
21 Réseaux de voirie	21			
21 Objets et œuvres d'art [travaux finis]	21			
21 Acquisitions parcelles	21	131 643,57 €		924,77 €
<b>Sous-total Immobilisations incorporelles</b>	<b>198 937,27 €</b>	<b>31 220,47 €</b>	<b>129 845,68 €</b>	<b>83 667,10 €</b>
23 Immeuble divers	23 35 341,70 €	37 642,40 €	10 651,20 €	15 351,39 €
23 Extension restaurant	23 10 451,93 €	1 057,30 €		
23 Réhabilitation intérieure dégâts	23 72 984,37 €	447 017,88 €	56 661,60 €	11 840,60 €
23 Restauration peintures murales et vitraux	23			
23 Restauration tableaux	23			
23 Enfouissement Rue de la Ferme+Boisrenou	23 69 636,00 €	279 237,60 €		
23 Requalification chemin Vert/Côte Ste Anne	23 8 629,20 €	22 572,00 €	464 017,39 €	
23 Rénovation d'espèctique allée maine	23 20 599,20 €	737 239,49 €	165 590,47 €	
<b>Sous-total Immobilisations en cours</b>	<b>191 760,00 €</b>	<b>790 926,24 €</b>	<b>827 734,39 €</b>	<b>657 799,85 €</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>493 710,57 €</b>	<b>827 580,31 €</b>	<b>983 641,53 €</b>	<b>789 780,55 €</b>
<b>Dépenses financières</b>	<b>105 418,04 €</b>	<b>154 904,76 €</b>	<b>180 242,40 €</b>	<b>181 847,80 €</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>549 126,71 €</b>	<b>982 485,47 €</b>	<b>1 163 884,23 €</b>	<b>951 608,35 €</b>
<b>Opérations de transferts entre sections (dont tx réglo)</b>	<b>040</b>	<b>1 370,00 €</b>	<b>800,00 €</b>	<b>17 887,81 €</b>
<b>Opérations de transferts entre sections (dont tx réglo)</b>	<b>041</b>	<b>10 805,40 €</b>	<b>10 695,00 €</b>	<b>6 537,00 €</b>
<b>Opérations Ordre à l'intérieur de la section</b>	<b>12 175,40 €</b>	<b>11 495,00 €</b>	<b>18 901,27 €</b>	<b>17 645,76 €</b>
<b>Dépenses d'ordre d'investissement</b>				<b>24 182,76 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		<b>561 304,11 €</b>	<b>993 980,07 €</b>	<b>1 182 385,50 €</b>
<b>D'INVESTISSEMENT</b>				<b>975 791,11 €</b>

**Immobilisations corporelles (Ch. 21)**

Montant réalisé au CA 2023 : 83 667,10 €

Montant inscrit au BP 2023 : 209 918,30 €

Pourcentage de réalisation : 40 %

Restes à réaliser reportés au BP 2024 : 86 777,69 €

**Réalisations 2023**

- Acquisition d'un système d'annodage au goutte-à-goutte : 1 435,02 €
- Pose de stores à l'accueil des locatifs en lieu et place du renforcement de fenêtres : 2 745,14 €
- Acquisition de matériel et outillage de voirie : 1 860,00 €
- Acquisition de matériel informatique : 680,14 €
- Acquisition d'une armoire froide pour le restaurant scolaire : 2 500,20 €
- Remplacement du serveur de téléprotection : 7 200,00 €
- Pose d'antiparasites douzts à la maternité : 5 123,65 €
- Pose de nouveaux jeux dans le parc de la mairie : 4 3166,96 €
- Acquisition d'éléments de communication : 1 494,00 €
- Acquisition de mobilier : 22 015,82 €
- Travaux d'enfouissement de réseaux Chemin Vert : 16 963,40 €
- Réfection peintures murales dans l'église : 16 332,00 €
- Acquisition de la parcelle AN 67 : 924,77 €

**Inv. – Dep.**

Comptes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
20 - Immo compte divers	20	6 074,40 €	6 939,60 €	7 053,60 €
Honoraires Réqualification décalés	20	6 939,60 €	17 645,76 €	1 486,50 €
Honoraires Enfouissement Bâtiment	20	3 353,60 €	2 260,00 €	
Honoraires Enfouissement Av. Arpaison	20	2 260,00 €		21 240,00 €
<b>Sous-total Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 013,40 €</b>	<b>5 433,60 €</b>	<b>26 071,35 €</b>	<b>28 293,60 €</b>
21 - Acquisitions diverses	21	67 293,60 €	31 220,47 €	68 123,32 €
21 - Equipmentement aile de la maine	21			32 760,05 €
21 - Remplacement paragraphe à chaleur maitrise	21			16 666,88 €
21 - Equipmentement informatique école élémentaire	21			
21 - Aménagements tangains + signalétique	21			61 722,35 €
21 - Réseau de voirie	21			
21 - Objets et œuvres d'art [trésorier finis]	21			16 963,40 €
21 - Acquisitions parcellaires	21	131 643,67 €		16 332,00 €
<b>Sous-total Immobilisations corporelles</b>	<b>158 937,27 €</b>	<b>31 220,47 €</b>	<b>129 845,68 €</b>	<b>83 667,10 €</b>
22 - Immo compte divers	22	36 341,70 €	32 642,40 €	10 651,20 €
23 - Extension rest scolaire	23	10 451,93 €	1 067,10 €	16 331,39 €
23 - Réhabilitation intérieure église	23	72 984,37 €	447 017,86 €	56 661,60 €
23 - Restauration peintures murales et vitraux	23			11 840,60 €
23 - Restauration tableaux	23			
23 - Enfouissement Rue de la Fontaine/Bâtimat	23	69 636,00 €	279 237,60 €	22 572,00 €
23 - Réqualification chemin Vert/Côte Ste Anne	23		8 629,20 €	737 839,49 €
23 - Réfection énergétique aile matinée	23		20 599,20 €	464 017,39 €
<b>Sous-total Immobilisations en cours</b>	<b>181 760,00 €</b>	<b>790 926,24 €</b>	<b>837 724,29 €</b>	<b>165 590,47 €</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>403 710,67 €</b>	<b>827 580,31 €</b>	<b>988 541,83 €</b>	<b>769 760,55 €</b>
<b>Dépenses financières</b>	<b>145 418,04 €</b>	<b>154 904,76 €</b>	<b>180 242,40 €</b>	<b>181 847,80 €</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>549 124,71 €</b>	<b>982 405,07 €</b>	<b>1 168 884,28 €</b>	<b>951 608,35 €</b>
Opérations de transferts entre sections	(d)0	1 370,00 €	800,00 €	17 897,81 €
Opérations de transferts entre sections (hors ta régie)				603,45 €
Océanissons Ordre à l'intérieur de la section	(d)1	10 805,40 €	10 695,00 €	17 645,76 €
Dépendances d'ordre d'investissement		12 175,40 €	11 495,00 €	24 182,76 €
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>		<b>561 304,11 €</b>	<b>993 360,07 €</b>	<b>1 162 885,50 €</b>
<b>D'INVESTISSEMENT</b>				<b>975 791,11 €</b>

Immobilisations en cours (Ch. 23)				
Montant réalisé au CA 2023 : 657 799,85 €				
Montant inscrit au BP 2023 : 1 709 936,21 €				
Pourcentage de réalisation : 38 %				
Restes à réaliser reportés au BP 2024 : 111 011,99 €				

Réalisations 2023				
* Règlement de la pose de branchements électriques sur biens : 3 645,39 €				
* Réfection de chaussée Rue des 2 parcs : 12 705,00€				
* Restauration des vitraux de l'église : 11 840,60€				
* Travaux d'enfouissement de réseaux et réfection de voirie Chemin Vert et Côte Ste-Anne : 454 017,39 €				
* Travaux de rénovation énergétique de l'aile de la mairie : 165 590,47 €				

Comptes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
20 - Immeuble compte divers	6 074,40 €		6 939,60 €	7 053,60 €
Honoraires Réqualification école des	20	6 939,00 €	3 153,60 €	17 645,76 €
Honoraires Enfouissement Boisneau	20		2 280,00 €	1 486,50 €
Honoraires Enfouissement RD 191/449	20			21 240,00 €
Honoraires Enfouissement Av. de l'opéron	20			28 393,60 €
<b>Sous-total Immobilisations incorporelles</b>	<b>13 013,60 €</b>	<b>5 413,60 €</b>	<b>26 071,66 €</b>	<b>32 751,05 €</b>
21 - Acquisitions diverses	21	67 293,60 €	31 220,47 €	68 123,32 €
21 - Équipement allo de la mairie	21			16 886,88 €
21 - Remplacement pompe à chaleur mairie	21			61 722,36 €
21 - Equipment informatique école élémentai	21			16 963,40 €
21 - Aménagements terrains + signalétique	21			16 332,00 €
21 - Réservoir de voirie	21			924,77 €
21 - Objets et œuvres d'art (travaux finis)	21	131 643,67 €		
21 - Acquisitions parcelles	21			
<b>Sous-total Immobilisations corporelles</b>	<b>198 937,37 €</b>	<b>31 220,47 €</b>	<b>129 845,68 €</b>	<b>13 667,10 €</b>
22 - Immeuble compte divers	22	36 341,70 €	32 642,40 €	10 631,20 €
23 - Extension vest scolaire	23	10 451,93 €	1 067,10 €	16 251,39 €
23 - Réhabilitation intérieur église	23	72 984,37 €	447 017,86 €	56 661,60 €
23 - Restauration peintures murales et vitraux	23			11 840,60 €
23 - Restauration tableau	23			
23 - Enfouissement Rue de la Ferme+Boisneau	23	69 6315,00 €	279 237,60 €	22 572,00 €
23 - Réqualification chemin Vert/Côte Sud Anne	23		8 629,20 €	464 017,39 €
23 - Renovation énergétique allo mairie	23		20 589,20 €	165 590,47 €
<b>Sous-total Immobilisations en cours</b>	<b>191 760,00 €</b>	<b>750 946,24 €</b>	<b>827 724,39 €</b>	<b>657 799,85 €</b>
<b>Dépenses financières</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>
<b>Dépenses nettes d'investissement</b>	<b>145 418,04 €</b>	<b>154 904,76 €</b>	<b>180 242,40 €</b>	<b>181 847,80 €</b>
Opérations de transferts entre sections	040	1 370,00 €	800,00 €	17 887,81 €
Opérations de transferts entre sections (écart br. négatif)	041	10 805,40 €	10 695,00 €	603,46 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		12 175,40 €	11 495,00 €	16 501,27 €
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>561 304,11 €</b>	<b>993 960,07 €</b>	<b>1 182 305,50 €</b>	<b>975 791,11 €</b>

## 2) Les dépenses financières

Ces dépenses correspondent au remboursement du capital des emprunts souscrits par la collectivité.

La commune n'a pas sollicité d'emprunt en 2023.

## 3) Les dépenses d'ordre

Au cours de l'année 2023, deux subventions ont fait l'objet d'un autorissement pour un montant total de 6 537,00 €.

Les 17 645,76 € correspondent aux études non suivies de travaux qu'ils convient de transférer du chapitre 21 au chapitre 23.

# LES RÉSULTATS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

## Le résultat de l'exercice 2023 :

	CA 2023
Dépenses d'investissement	975 791,11
Recettes d'investissement	1 393 003,85
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	417 212,74

## Le résultat de clôture de la section d'investissement 2023 :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Solde d'exécution de l'exercice précédent D001	-7 939,61 €	-423 929,00 €		-361 725,06 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		-423 929,00 €	491 091,87 €	-361 725,06 €

Le report du solde d'exécution de l'exercice de l'année N-1 (déficitaire de 361 725,06 €) engendre un résultat de clôture 2023 de la section d'investissement de + 55 487,68 €.

*Suite à l'information donnée par O. CARNOT du report d'une année sur l'autre de certaines dépenses d'investissement, A.PRAT demande si, techniquement, le report peut avoir lieu sur plusieurs années (3 ou 4 ans).*

*O. CARNOT lui répond qu'il est effectivement possible de reporter une dépense sur plusieurs exercices à condition que la dépense ait été engagée. Il précise que globalement, sur les chapitres 20 – 21 et 23, 40% des dépenses ont été réalisées.*

## VUE D'ENSEMBLE DES RÉSULTATS 2023

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2023	555 783,50 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'année précédente reporté	87 784,44 €
Résultat de clôture de la section en 2023	643 567,94 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2023	417 212,74 €
Résultat de clôture de la section d'investissement de l'année précédente reporté	- 361 725,06 €
Résultat de clôture de la section en 2023	55 487,68 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	- 252 096,68 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	+ 227 354,37 €
Résultat de clôture de la section en 2023 (avec repris)	30 745,37 €
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	555 783,50 €
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	417 212,74 €
Résultat de l'exercice 2023	972 996,24 €
Résultat de clôture 2023 (643 567,94 € + 55 487,68 €)	699 055,62 €
Résultat de clôture 2023 avec repris (643 567,94 € + 30 745,37 €)	674 313,31 €

Les résultats de clôture seront reportés au BP 2024 de la façon suivante :

En fonctionnement	Excédent antérieur reporté (R002)	643 567,94 €
En investissement	Excédent d'investissement reporté (R001)	55 487,68 €

CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 28 MARS 2024

## LES ORIENTATIONS 2024

- l'anticipation du financement des travaux de l'école élémentaire
- le maintien de la qualité des services au public
- la réalisation des projets de mandats
- sans augmentation des tarifs et des taux d'imposition

24

## BUDGET PRIMITIF 2024

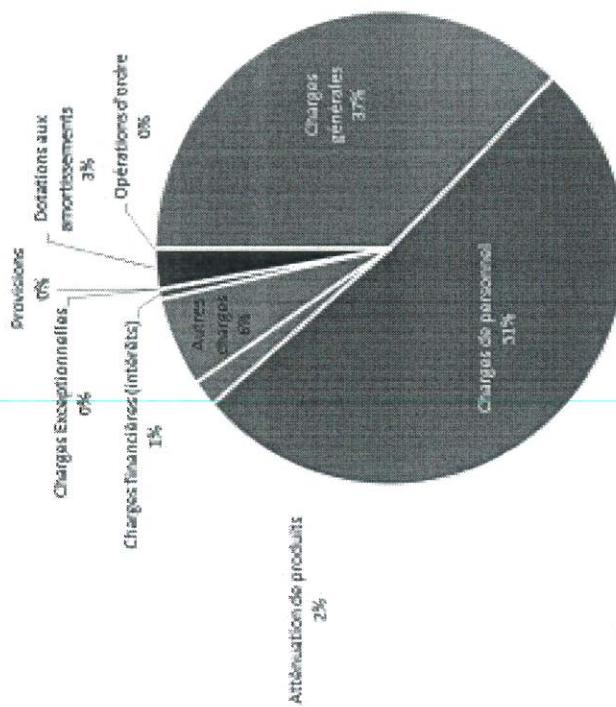
### UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE

	DÉPENSES	CA 2023	BP 2024		RECETTES	CA 2023	BP 2024
Charges générales	011	1 068 845,11 €	1 172 559 €	Atténuation charges (rembours.)	013	41 928,56 €	20 000 €
Charges de personnel	012	1 523 909,61 €	1 623 950 €	Produits des services	70	301 681,28 €	306 161 €
Atténuation de produits	014	57 396,00 €	57 396 €	Impôts et taxes	73	2 644 560,98 €	2 720 161 €
Autres charges	65	168 292,27 €	192 654 €	Dotations	74	394 988,24 €	381 007 €
<b>Dépenses de gestion courantes</b>		<b>2 818 442,99 €</b>	<b>3 046 559 €</b>	Autres produits	75	33 978,23 €	18 400 €
Charges financières (intérêts)	66	20 914,32 €	20 742 €	<b>Recettes de gestion courantes</b>		<b>3 417 137,29 €</b>	<b>3 445 729 €</b>
Charges Exceptionnelles	67	2 040,00 €	500 €	Produits financiers	76	12,71 €	10 €
Provisions semi-budgétaires	68	1 024,01 €	500 €	Produits Exceptionnels	77	124 000,00 €	0 €
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 842 421,32 €</b>	<b>3 068 302 €</b>	Reprise sur amortissements et provisions	78	51 598,97 €	0 €
Virement à la section d'investissement	023		940 000 €	<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 592 748,97 €</b>	<b>3 445 739 €</b>
Dotations aux amortissements	042	77 081,15 €	87 542 €	Recettes d'ordre	042	6 537,00 €	6 537 €
Autres opérations d'ordre	042	124 000,00 €	0 €	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 599 285,97 €</b>	<b>3 452 276 €</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>2 919 502,47 €</b>	<b>4 095 843 €</b>	Solde d'exécution de l'exercice précédent R002		87 784,44 €	643 568 €
Résultat reporté	D002			<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>		<b>3 687 070,41 €</b>	<b>4 095 843 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>		<b>2 919 502,47 €</b>	<b>4 095 843 €</b>				

## La volonté municipale de maîtriser les dépenses de fonctionnement (+ 3,69 %)

DEPENSES	CA 2023	BP 2024
Charges générales	1 068 845,11 € 23,52%	1 172 559 € 9,70%
Charges de personnel	1 523 909,61 € 0,91%	1 623 950 € 6,56%
Atténuation de produits	57 396,00 € -1,91%	57 396 € 4,14%
Autres charges	168 292,27 € 4,14%	192 654 € 14,48%
Dépenses de gestion courante	2 818 442,99 € 8,59%	3 046 559 € 8,09%
Charges financières [intérêts]	20 914,32 € 10,23%	20 742 € -0,82%
Charges Exceptionnelles	2 040,00 €	500 €
Dotations provisions semi-budgétaires	1 024,01 €	500 €
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 842 421,32 €</b> <b>6,61%</b>	<b>3 068 302 €</b> <b>7,95%</b>
Dotations aux amortissements	77 081,15 €	87 542 €
Autres opérations d'ordre	124 000,00 €	
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 043 502,47 €</b> <b>9,09%</b>	<b>3 155 843 €</b> <b>3,69%</b>

Répartition par chapitre  
des dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2024



## Les charges à caractère général sont prévues à la hausse (+ 9,70 %)

Fonc. - Dep.

M.57	En k€	DÉPENSES			CA 2023	BP 2024
		CA 2023	BP 2024	Variations 2023/2024		
011	<b>011 = 60 + 61 + 62 + 63 + 637</b>	<b>1 068 846,11</b>	<b>1 172 559,38</b>	<b>103,714,27</b>	1 058 845,11	1 172 559,4
60	Achats et variation des stocks	522 961,94	503 262,00	-19,699,94	523 909,61	523 524,970%
61	Services extérieurs	377 4 389,8	472 319,12	94 880,14	377 4 389,8	472 319,12
62	Autres services extérieurs	161 759,19	189 688,26	28 109,07	161 759,19	189 688,26
635	Impôts, taxes & versements assimilés	3 795,00	4 100,00	0 305,00	3 795,00	4 100,00
637	Autres impôts & taxes	2 890,00	3 010,00	0 120,00	2 890,00	3 010,00
	Dépenses de gestion courante				<b>2 818 442,99</b>	<b>3 046 559,4</b>
						8,59% 8,09%

Les dépenses relatives aux services extérieurs devraient progresser de plus de 122 900€

Globalement, l'augmentation s'explique par :

- \* Le recours au Centre Interdépartemental de gestion de la Grande Couronne d'Île-de-France pour une mission de conseils juridiques non statutaires
- \* Le passage de la baliseuse 3 fois par an (au lieu de 2)
- \* la location d'un véhicule supplémentaire pour le service technique
- \* La reprise de l'étanchéité des toitures de l'église, du gymnase et du restaurant scolaire
- \* La reprise de peintures sur les piliers de l'église
- \* L'entretien des trottoirs
- \* la maintenance des poteaux incendie
- \* la motorisation du portail de l'école maternelle
- \* la maintenance des déflorillateurs

Les achats et variations de stocks sont prévues à la baisse (-19,70%)

Les dépenses en diminution

- \* Les dépenses relatives aux consommations d'eau : -11,07%
- \* Les dépenses d'électricité et de gaz : -27 903€

Les dépenses en augmentation

- \* Les dépenses de chauffage : + 2 703€ (organisation des séjours en ALSH et club ados)
- \* Les dépenses d'alimentation : +4 567€ (tout des matières premières)
  - \* Les dépenses de petit équipement
    - +750€ pour l'accès de loisirs
    - +780€ pour l'école maternelle (tapisseries, voiles ombrages, cascade créative...)
  - \* +1 041€ pour le restaurant scolaire
  - \* +575€ pour le service technique
  - \* Les fournitures de verre : +100€
  - \* Les vêtements de la classe citoyenne : +1443€
  - \* Les fournitures scolaires : +1 917€
  - \* Le fleurissement : +3 245€
  - \* L'acquisition de pâtes photographiques : +480€

Evolution des dépenses	CA 2023	CA 2024	BP 2024	
Service commun ADS	7 273,38€	20 129,24€	17 190,00€	
Service commun Marchés Publics	857,29€	587,40€	500,00€	
Service commun DMSI	7 349,76€	14 128,80€	15 058,60€	
Convention déchets des services techniques		5 728,94€	16 930,00€	

## Une augmentation des charges de personnel est prévue à hauteur de 6,56 %

Ont été pris en considération :

- \* L'augmentation, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, de l'indice de rémunération des fonctionnaires de 5 points
- \* Le versement de la prime du pouvoir d'achat au cours de l'année (enveloppe de 12 000€)
- \* Le coût d'un contrat aide sur l'année pour remplacer un apprenti à l'école maternelle
- \* Le recrutement de vacataires à l'accueil de loisirs
- \* Le règlement des agents recenseurs

Afin de garantir le maintien de la qualité des services, il est envisagé :

- > De recruter un directeur des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024
- > De renforcer le service administratif avec 1 ETP

## Les autres charges de gestion courante progressent de 14,48 %

L'augmentation de ces charges s'explique essentiellement par :

- \* L'augmentation de la participation au SIARCE au titre des eaux pluviales : +17 795€
- \* Des amendes à verser à hauteur de 3 800€ (condamnation au dépens)
- \* Le provisionnement de l'article 65988 en N57 en lieu et place de l'article 678 (autres charges exceptionnelles) de la nomenclature M14 : +2 001€

## Les charges d'intérêts sont sensiblement identiques

- \* Il est envisagé de procéder au remboursement par anticipation d'emprunts. Les frais susceptibles d'être générés sont provisionnés
- \* 3 000 € sont prévus pour couvrir les intérêts d'une éventuelle ligne de trésorerie (travaux Montmiraït)

## Fonc. – Dep.

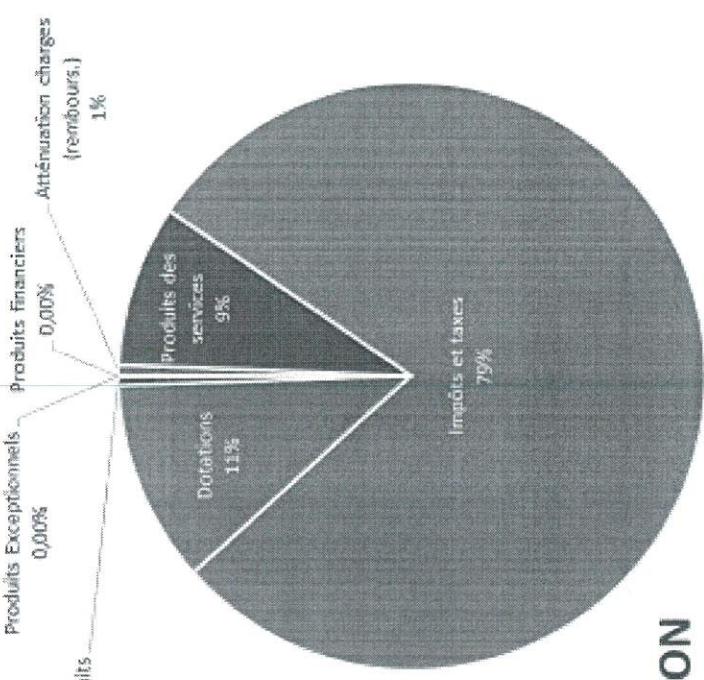
	DÉPENSES	CA 2023	BP 2024
Charges Générales	1 068 845,11 €	1 172 539 €	
Charges de personnel	29,52% 1 523 909,61 €	9,70% 1 623 950 €	
Atténuation de produits	0,91% 57 395,00 €	6,96% 57 395 €	
Autres charges	-1,91% 168 292,27 €	192 654 €	
Dépenses de gestion courantes	4,14% 2 818 442,99 €	14,48% 3 046 599 €	
Charges financières (intérêts)	8,55% 20 914,32 €	8,09% 20 747 €	
Charges Exceptionnelles	-0,23% 2 040,00 €	-0,82% 500 €	
Dotations provisoires semi-budgétaires			500 €
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 024,01 €</b>	<b>1 024,01 €</b>	<b>500 €</b>
Dotations aux amortissements	77 081,15 €	87 542 €	
Autres opérations d'ordre	124 000,00 €		
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 043 502,47 €</b>	<b>3 155 843 €</b>	<b>3,69%</b>

L'amortissement des biens prend en compte les biens acquis depuis 2017 et les biens susceptibles d'être achetés au cours de l'année (amortissement au prorata temporis dès leur mise en service)

## La volonté municipale de ne pas augmenter les impôts, ni les tarifs

RECETTES	CA 2023	BP 2024
Atténuation charges (rembours.)	013 41 928,56 € 34,93%	20 000 € -52%
Produits des services	70 301 684,28 € -2,14%	306 161 € 1,48%
Impôts et taxes	73 2 644 560,98 € 13,27%	2 720 161 € 2,96%
Dotations	74 394 988,24 € -4,15%	381 007 € -3,54%
Autres produits	75 33 978,23 € 422,40%	18 400 €
Recettes de gestion courante	3 417 137,29 € 11,27%	3 445 729 € 0,84%
Produits financiers	76 12,71 € 124 000,00 €	10 € 79%
Produits Exceptionnels	77 51 598,97 € 15,01%	3 445 739 € -4,09%
Reprise sur amortissements et provisions	78	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 592 748,97 €</b>	<b>3 445 739 €</b>
Immobilisations corporelles	042	
Autres opérations d'ordre	042 6 537,00 € 14,54%	6 537 € -4,08%
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 599 285,97 €</b>	<b>3 452 276 €</b>

## RÉPARTITION DES RECETTES



## Fonc. – Rec.

RECETTES	CA 2023	BP 2024
Atténuation charges (rembours.)	013 41 928,56 € 343% -52%	20 000 € 306 161 € 1,46%
Produits des services	70 301 681,28 € -2,14%	306 161 € 2 720 161 € 2,86%
Impôts et taxes	73 2 644 560,98 € 13,27%	381 007 € -4,15% 33 978,23 € 422,40%
Dotations	74 394 988,24 € -3,54%	18 400 €
Autres produits	75	
Recettes de gestion courante	3 417 137,29 € 11,27%	3 445 729 € 0,86%
Produits financiers	76 12,71 €	10 €
Produits Exceptionnels	77 124 000,00 €	
Reprise sur amortissements et provisions	78 51 598,97 €	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 592 748,97 € 15,01%</b>	<b>3 445 729 € -4,09%</b>
Immobilisations corporelles	042	
Autres opérations d'ordre	042 6 537,00 €	6 537 €
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 599 285,97 € 14,54%</b>	<b>3 452 276 € -4,08%</b>

### Les atténuations de charges sont minimisées

Il correspond à la moyenne des 4 dernières années.

**Il n'est pas prévu d'augmenter les tarifs  
Toutefois, le montant prévisionnel des produits des  
services est sensiblement augmenté (+4 479,72 €)**

Ont été pris en compte :

- Remboursement des charges du presbytère par le locataire
- Frais d'écolage des élèves scolarisés en classe ULIS à l'école élémentaire

**Il n'est pas prévu de modifier les taux d'imposition  
Pour autant, les recettes relatives aux impôts et taxes  
devraient augmenter de 2,86%  
La variation s'explique par une prévision d'évolution des bases de 3,9 %.**

### Une baisse des dotations de 3,54 % est prévue

Il s'agit notamment d'une prévision de diminution des prestations de la CAF et de la  
dotation pour la défiscalisation des titres sécurisés

**Les autres produits de gestion courante sont estimés en  
diminution**  
Régularisation de loyers de 14 864 € en 2023, non reprise en 2024,

### Amortissement des subventions d'investissement

- Subvention ARS (ordinateurs portables)
- Subvention Etat (équipement informatique de l'école élémentaire)

## La volonté municipale de ne pas recourir à l'emprunt en 2024 pour financer ses investissements

un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 940 000 € est envisagé

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	2 835 252 €	3 083 406 €	3 142 273 €	3 599 286 €	3 452 276 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE (sans 023)</b>	2 449 341 €	2 798 080 €	2 789 951 €	3 043 502 €	3 155 843 €
<b>RÉSULTAT COMPTABLE</b>	385 911 €	285 326 €	352 322 €	555 784 €	296 432 €
<b>Solde d'exécution de l'exercice précédent R002</b>	577 460 €	0 €	285 326 €	87 784 €	643 568 €
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	963 371 €	285 326 €	637 648 €	643 568 €	940 000 €

A. VUITRY remarque au chapitre 65, et particulièrement à l'article 653, une augmentation, chaque année depuis 2020, des indemnités et frais de missions des élus. Il relève la somme de 75 000 euros en 2021 et 79 000 euros en 2024. Il en est étonné car, en cours de mandat, les élus, ont acté une baisse de 10% de leurs indemnités.

MC. CHAMBARET évoque l'augmentation du point d'indice.

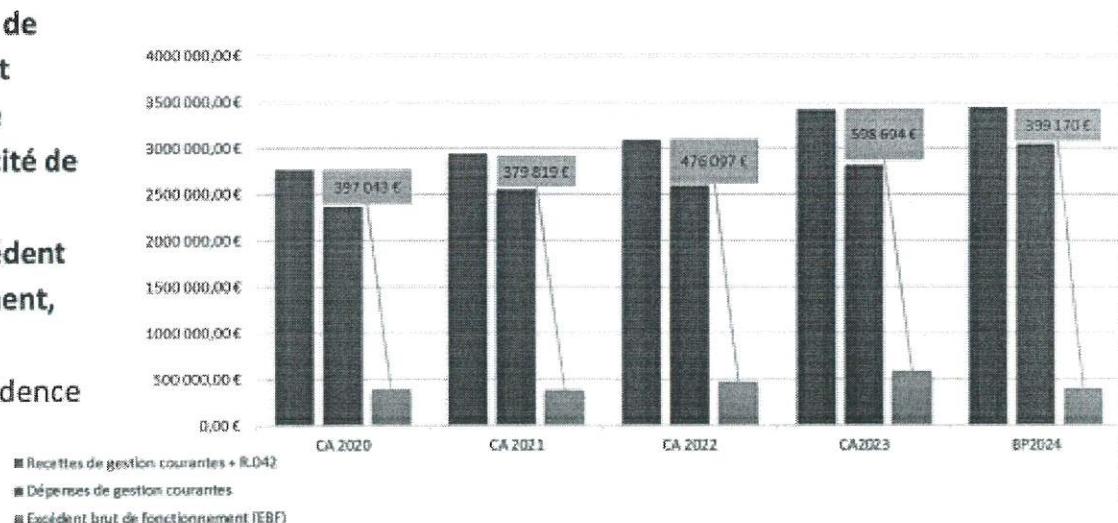
A. VUITRY souhaiterait avoir communication de la répartition de l'article 653.

MC. CHAMBARET indique qu'il n'est pas possible d'apporter une réponse dans l'immédiat, qu'il aurait fallu poser une question écrite avant le conseil. Pour autant, elle s'engage à y répondre lors de la prochaine séance. Elle précise néanmoins que la formation des élus à la nomenclature M57 a été prise en charge par la collectivité, et que tous ont pu en bénéficier.

A. VUITRY souhaite néanmoins savoir à quoi correspond les frais de missions et pourquoi les dépenses augmentent.

## LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) permet de vérifier la capacité de la commune à générer un excédent de fonctionnement, avant prise en compte de l'incidence de sa dette.



	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA2023	BP2024
Recettes de gestion courantes	2 771 438,63 €	2 935 727,37 €	3 071 070,34 €	3 417 137,29 €	3 445 729,00 €
Dépenses de gestion courantes	2 374 395,85 €	2 555 908,57 €	2 595 576,36 €	2 818 442,99 €	3 046 559,38 €
Atténuations de charges	18 689,60 €	12 527,29 €	9 457,47 €	41 928,56 €	20 000,00 €
Atténuations de produits	58 513,00 €	58 513,00 €	58 513,00 €	57 396,00 €	57 396,00 €
Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	16 806,27 €	0,00 €	0,00 €
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	397 042,78 €	379 818,80 €	476 097,44 €	598 694,30 €	399 169,62 €

# LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

La Capacité d'Autofinancement (CAF) ou épargne brute : elle correspond à l'excédent brut de fonctionnement moins diverses opérations dont notamment le paiement des charges financières.

La CAF nette, évaluée sur l'exercice, correspond à la marge dont la commune dispose pour financer ses investissements.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Capacité d'autofinancement ou Epargne brute	430 288 €	348 707 €	459 823 €	627 352 €	377 937 €
Rembours Emprunt	16	145 418 €	154 905 €	180 242 €	181 848 €
CAF nette		284 870 €	193 802 €	279 580 €	445 504 €
					-60 535 €

## BUDGET PRIMITIF 2024

### PRÉSENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	CA 2023	REPRIS + BP 2024	RECETTES	CA 2023	REPRIS + BP2024
Immobilisations incorporelles 20	28 293,60 €	144 723 €	Subventions d'investissement 13	450 858,01 €	552 046 €
Immobilisations corporelles 21	83 667,10 €	158 694 €	Emprunts et dettes 16	173 555,86 €	117 500 €
Immobilisations en cours 23	657 799,85 €	1 236 803 €	Recettes d'équipement 450 858,01 €	552 046 €	
Dépenses d'équipement 769 760,55 €	1 540 220 €		Dotations, fonds divers et réserves 10	549 863,07 €	0 €
Emprunts et dettes assimilées 16	181 847,80 €	438 472 €	Excédent de fonctionnement 1068		
Participations et créances rattachées 26	0,00 €	2 347 €	Vente patrimoine 024		235 000 €
Dépenses imprévues 020			Recettes financières 723 418,93 €	352 500 €	
Dépenses financières 181 847,80 €	440 819 €		RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 1 174 276,94 €	904 546 €	
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 951 608,35 €	1 981 039 €		Virement de la section de fonctionnement 021		940 000 €
Opérations de transferts entre sections 040	6 537,00 €	6 537 €	Amortissements des immobilisations 040	201 081,15 €	87 542 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section 041	17 645,76 €	45 393 €	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section 041	17 645,76 €	45 393 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement 24 182,76 €	51 930 €		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1 393 003,85 €	1 977 481 €	
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 975 791,11 €	2 032 968 €				
Soûle d'exécution de l'exercice précédent D001	361 725,06 €		Soûle d'exécution de l'exercice précédent R001	0,00 €	55 488 €
TOTAL GENERAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES 1 337 516,17 €		2 032 968 €	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES 1 393 003,85 €		2 032 968 €

**Un programme d'investissement financé  
par des ressources propres**

C'est-à-dire par :

- des subventions : 235 000 €
- des dotations : 940 000 €
- la vente du patrimoine : 87 500 €
- le virement de la section de fonctionnement : 55 500 €
- les amortissements : - 24 700 €
- l'excédent de l'exercice 2023 : déduction faite du solde des restes à réaliser

1 962 300 €

Inv. – Rec.

	RECETTES	CA 2023	REPRISE + BP 2024
Subventions d'investissement	13	450 858,01 €	552 046 €
Emprunts et dettes	16		
Reçus d'équipement		450 858,01 €	552 046 €
Dotations, fonds divers et réserves	10	173 555,86 €	117 500 €
Excédent de fonctionnement	1058	549 863,07 €	0 €
Vente patrimoniale	024		235 000 €
Reçus d'opérations financières		723 418,93 €	352 500 €
<b>RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 174 276,94 €</b>	<b>904 546 €</b>
Virement de la section de fonctionnement	021		940 000 €
Amortissements des immobilisations	040	201 081,15 €	87 542 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	041	17 645,76 €	45 393 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 393 003,85 €</b>	<b>1 977 481 €</b>
Solde d'exécution de l'exercice précédent R001		0,00 €	55 488 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>		<b>1 393 003,85 €</b>	<b>2 032 968 €</b>

**Le montant des subventions d'investissement attendues s'élève à 552 046 €**

- Pour la restauration chemin de croix de l'église : 20 100€
- A 7100€ du CD.91
- A 7000€ du PNR
- A 6000€ de la CCVE
- Pour le projet « chemin et cheminements » : 69 800€
- A 27594€ du PNR
- A 26206€ du CD.91
- A 6000€ de la CCVE
- A 10000€ du fond Gallard géré par la Fondation du Roi Baudouin
- Pour l'aménagement de pistes cyclables : 27600€
- Pour les travaux de requalification de Montmirault : 270 186€
- A 251944€ du CD.91
- A 14000€ du SIEGIF
- A 4242€ d'Orange
- Pour la réfection des peintures et vitraux de l'église : 22 594€ de l'Etat
- Pour l'espace J-Salls : 141 766€ de l'Etat
  - A 25296€ pour l'équipement
  - A 116470€ pour les travaux

#### Inv. – Rec.

REÇETTES	CA 2023	REÇETTES + BP 2024
Subventions d'investissement	13	450 653,01 €
Emprunts et dettes	16	552 046 €
<b>Reçettes d'équipement</b>	<b>450 858,01 €</b>	<b>552 046 €</b>
Dépenses, fonds divers et réserves	10	173 555,86 €
Excédent de fonctionnement	1068	549 863,07 €
Vente patrimoine	0,04	235 000 €
<b>Reçettes financières</b>	<b>723 413,99 €</b>	<b>352 500 €</b>
<b>REÇETTES NÉELES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 174 275,94 €</b>	<b>904 546 €</b>
Virement de la section de fonctionnement	0,21	940 000 €
Amortissements des immobilisations	0,00	87 342 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,17	17 645,76 €
<b>TOTAL DES REÇETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 393 003,85 €</b>	<b>1 977 481 €</b>
Solde d'exécution de l'exercice précédent	R001	0,00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES REÇETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>1 393 003,85 €</b>	<b>2 032 563 €</b>

#### Parmi les dotations, fonds divers et réserves

Le FCTVA est estimé à 102 500€ et la Taxe d'aménagement à 15 000€

**La collectivité dispose à ce jour d'une offre d'achat du terrain communal situé derrière la caserne des sapeurs-pompiers à hauteur de 235 000€**

Le virement de la section de fonctionnement participe au financement des investissements

## Des dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 1 540 000 €

144 723 € pour les études, participations et logiciels

### Dépenses faisant l'objet d'un report au BP 2024

- \* Etudes complémentaires pour l'école élémentaire : 12 444 €
- \* Etudes pour les travaux d'enfouissement de réseaux et de réfection de trottoirs Av. d'Arpajon : 14 188,90 €
- \* Diagnostic du lavoir, de la gloriette et du bassin : 14 640 €
- \* Installation wifi et téléphonie dans l'espace J-Salis : 10 687,20 €

**Total : 51 960€**

### Nouvelles dépenses

- \* Etude pour les travaux à Montmoulain : 9 964 €
- \* Etude pour l'aménagement du jardin du presbytère : 750 €
- \* Etude pour l'aménagement des abords du bassin du parc de la mairie : 1 100 €
- \* Etude de faisabilité pour la sécurisation de la RD 56 à Orgement : 10 950 €

**Total : 92 763€**

158 694€ pour les acquisitions

### Dépenses faisant l'objet d'un report au BP 2024

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>* Acquisition de la gacelle AM 219 : 60 000 €</li> <li>* Travaux d'enfouissement de réseaux Chemin Vert : 2 368 €</li> <li>* Acquisition de matériel informatique : 5 628 €</li> <li>* Acquisition de mobilier : 11 463 €</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>* Acquisition d'une citenne de stockage d'eau : 3 455 €</li> <li>* Acquisition de jeux pour le parc de la mairie : 1 355 €</li> <li>* Acquisition de dalles de protection pour le Gymnase : 2 489 €</li> </ul> |
|---|---|

**Total : 86 778€**

### Inv. - Dep.

DÉPENSES	CA 2023	REPRISE + BP 2024
Immobilisations incorporelles	20	28 293,60 €
Immobilisations corporelles	21	83 667,10 €
Immobilisations en cours	23	657 799,85 €
Dépenses d'équipement	769 780,95 €	1 590 220 €
Emprunts et dettes assimilées	16	181 847,80 €
Participations et créances rattachées	26	0,00 €
Dépenses imprévues	020	2 347 €
Dépenses financières	181 347,80 €	440 819 €
<b>DÉPENSES NÉCESSAIRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>951 609,35 €</b>	<b>1 981 039 €</b>
Opérations de transferts entre sections	040	6 537,00 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	041	17 645,75 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>24 122,75 €</b>	<b>45 393 €</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>975 791,11 €</b>	<b>51 930 €</b>
Solde d'exécution de l'exercice précédent	0001	361 725,06 €
<b>TOTAL GENERAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>1 337 516,17 €</b>	<b>2 032 953 €</b>

**Total : 71 916€**      **Nouvelles dépenses**

- Acquisitions de terrains nus : 10 956€
+ Plantations d'arbres : 1 672€
+ Pompe à chaleur pour le pôle administratif : 34 761 €
- Matériel technique : 4 924€
- Matériel informatique : 2 980€
- Mobilier : 2 145€
- Acquisitions diverses : 14 478€

1 236 802,99€ pour la réalisation de travaux

**Dépenses faisant l'objet d'un report au BP 2024**

- Restauration des vitraux de l'église : 22 674 €
- Travaux au sein du restaurant scolaire : 24 822 €
- Travaux intérieurs de l'église : 1 429 €
- Travaux de rénovation énergétique de l'aile de la mairie : 19 387 €
- Aménagement de sécurité de la traversée de la RD.191 : 42 700 €

**Total : 111 012€**

**Nouvelles dépenses**

- Création d'une passerelle sur le rfi : 36 912 €
- Crédit d'un terrain de pétanque : 10 000 €
- Pose d'un interphone sur le portail de l'accueil de loisirs : 1 000 €
- Restauration du lavoir de la Ruelle St-Pierre : 64 000 €
- Travaux de requalification à Montmaurin : 719 860 €
- Travaux d'enfouissement de réseau et réfection de trottoirs Av. Arpajon : 265 454 €
- Restauration des tableaux du chemin de croix de l'église : 28 565 €

**Total : 1 125 791€**

**Inv. – Dep.**

	DÉPENSES	CA 2023	REPRIS + BP 2024
Immobilisations incorporelles	20	28 292,60 €	144 723 €
Immobilisations corporelles	21	83 667,10 €	158 894 €
Immobilisations en cours	23	657 799,85 €	1 236 803 €
Dépenses d'équipement	26	769 780,55 €	1 540 220 €
Emprunts et dettes assimilées	16	181 847,80 €	438 472 €
Participations et créances rattachées	25	0,00 €	2 347 €
Dépenses imprévues	020		
Dépenses Financières	181 847,20 €	440 819 €	
<b>DÉPENSES NÉCESSAIRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>351 608,35 €</b>	<b>1 981 099 €</b>	
Opérations de transferts entre sections	040	6 537,00 €	6 537 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	041	17 645,75 €	45 393 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		24 182,75 €	51 910 €
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>975 791,11 €</b>	<b>2 032 968 €</b>	
Solde d'exécution de l'exercice précédent 2022	361 725,06 €		
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>1 337 514,17 €</b>	<b>2 032 968 €</b>	

## Il est prévu de rembourser des emprunts par anticipation

255 000€ supplémentaires sont dégagés pour ces remboursements

Avec les 2 347€ des parts du capital de la SPL Essonne Terre d'alimentation, le montant des dépenses financières devraient donc atteindre au total 438 472 €

Parmi les écritures d'ordre, ont été prévues :  
les subventions d'équipement et le transfert d'honoraires

## FOCUS SUR LA DETTE

5 prêts étaient en cours au 31.12.2023

Date	Organisme prêteur	Capital à l'origine	Durée du prêt (en années)	Dernière échéance	Taux d'intérêts fixes
10/06/2021	CAISSE D'ÉPARGNE ILE DE FRANCE	475 000 €	15	15/09/2036	0,71%
09/11/2016	CAISSE D'ÉPARGNE ILE DE FRANCE	800 000 €	15	25/12/2031	0,94%
13/06/2016	CAISSE D'ÉPARGNE ILE DE FRANCE	1 000 000 €	15	15/10/2031	1,28%
25/12/2017	CAISSE D'ÉPARGNE ILE DE FRANCE	395 000 €	13	15/01/2031	0,93%
01/09/2015	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	29 788 €	18	01/09/2032	0%
TOTAL EMPRUNTÉ		2 699 788 €			

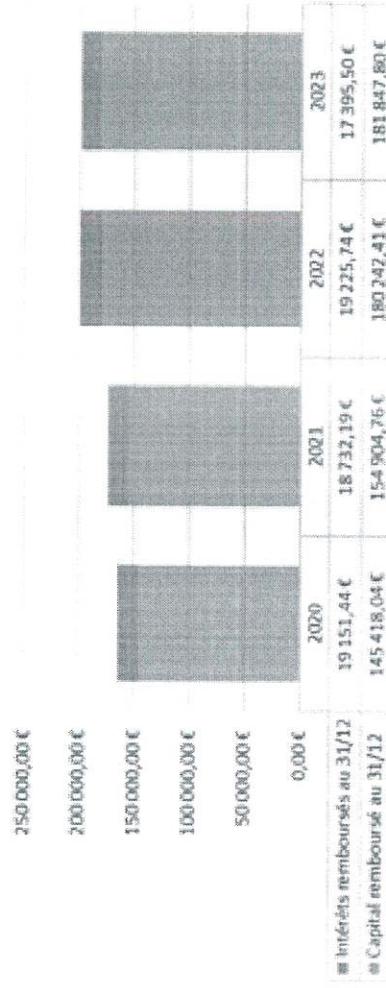
## La dette au 31 décembre 2023

Date	Organisme prêteur	Capital à l'origine	Capital restant dû au 31/12/2023	Annuité Capital 2023	Annuité Intérêts 2023
10/06/2021	CAISSE D'ÉPARGNE ILE DE FRANCE	475 000,00 €	403 749,97 €	31 666,68 €	3 007,14 €
13/06/2016	CAISSE D'ÉPARGNE ILE DE FRANCE	1 000 000,00 €	800 000,00 €	440 659,81 €	52 791,49 €
25/12/2017	CAISSE D'ÉPARGNE ILE DE FRANCE	395 000,00 €	557 119,49 €	65 719,91 €	7 657,73 €
01/09/2015	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	29 788,00 €	226 156,14 €	30 015,72 €	2 277,92 €
Total		1 642 567,41 €	1 181 847,80 €	17 895,50 €	

## Evolution de l'endettement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
en cours de la dette	1 684 562 €	2 004 658 €	1 824 415 €	1 652 567 €
Ménage d'habitants au 01/01	3 499	3 519	3 502	3 510
en €/habitant	481 €	570 €	521 €	468 €
Moyenne des collectivités de même strate	684 €	717 €	726 €	

## Evolution des annuités d'emprunts

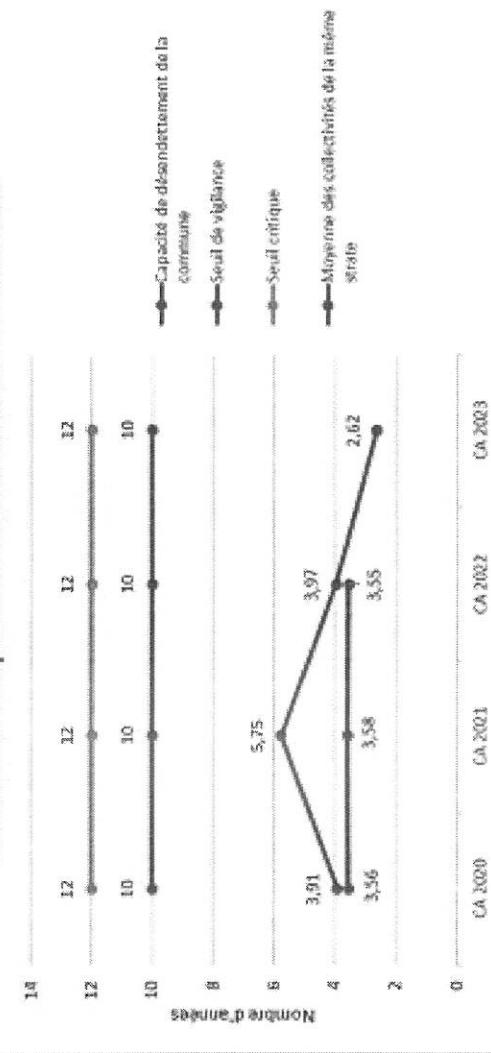


## La capacité de désendettement de la commune

Il faudrait 3 ans à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
En cours de la dette au 31/12	1 684 561 €	2 004 658 €	1 824 415 €	1 642 567 €
CAF	430 288 €	348 707 €	459 823 €	627 352 €
Capacité de désendettement (en années)	4	6	4	3

Evolution de la capacité de désendettement de la commune



Jusqu'en 2022, la capacité de désendettement de la commune était inférieure à la moyenne des collectivités de même strate (le nombre d'années pour se débarrasser étant supérieur aux autres communes)

## FOCUS SUR LA FISCALITÉ

### Le ratio Fiscalité/population

Il n'est pas prévu d'augmenter le taux des impôts directs locaux en 2024.

Pour autant, le produit des impôts directs locaux devrait atteindre 2 060 684 €, soit un ratio fiscalité/population de 587 €/habitant.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Produits des impôts directs locaux (art. 73111+7318)	1 527 637 €	1 593 790 €	1 670 851 €	1 975 616 €	2 060 684 €
Nbre d'habitants	3 499	3 519	3 502	3 510	3 509
Ratio Fiscalité/population	437 €	453 €	477 €	563 €	587 €

### L'évolution des bases d'imposition

Dans le cadre de l'élaboration du BP 2024, l'augmentation des bases a été prévue à hauteur de 3,9 %.

En K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Bases habitation	6 047,686	370,622	368,806	463,009	481,066
Bases foncier bâti	4 972,897	5 050,369	5 275,971	5 635,611	5 855,400
Bases Foncier non bâti	66,874	66,051	70,532	75,264	78,199

### L'évolution des produits des taxes

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Total produit taxes en k€	1 527,637	1 593,790	1 669,488	1 972,840	2 060,685
Produit de la Taxe Habitation	699,1130	42,844	42,634	58,339	60,614
Produit de la Taxe sur le Foncier bâti	784,3840	1 651,982	1 739,655	2 035,289	2 123,168
Produit de la Taxe sur le Foncier non bâti	39,9840	39,492	42,171	45,000	46,735
Autres produits	4,156	7,554		0,120	
Contribution (coefficients correcteurs)		-148,081	-154,972	-165,908	-169,853

## FOCUS SUR LES RATIOS



ANNÉE 2022	CERNY		Moyennes des communes de 3500 à 4999 habitants (en €/hab.)		
	en €	€/hab.	Essonne	IDF	National
<b>Opérations de fonctionnement</b>	<b>2022</b>	<b>3502</b>	<b>1 253 €</b>	<b>1 221 €</b>	<b>1 137 €</b>
Total des produits de fonctionnement	3 074 302 €	878 €	1 253 €	1 221 €	1 137 €
dont produits de fonctionnement réels	3 006 402 €	858 €	1 213 €	1 192 €	1 102 €
dont impôts locaux	1 789 062 €	511 €	594 €	593 €	479 €
dont fiscalité reversée par les GFP	330 430 €	94 €	230 €	206 €	146 €
dont autres impôts et taxes	156 697 €	45 €	55 €	62 €	87 €
dont DGF	131 843 €	38 €	53 €	74 €	150 €
dont autres dotations et participations	280 259 €	80 €	102 €	100 €	99 €
dont FCTVA	23 863 €	7 €	3 €	4 €	2 €
dont Produits des services et du domaine	308 284 €	88 €	121 €	111 €	88 €
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>2 721 981 €</b>	<b>777 €</b>	<b>1 161 €</b>	<b>1 120 €</b>	<b>996 €</b>
dont charges de fonctionnement réelles	2 546 580 €	727 €	1 049 €	1 030 €	904 €
Charges de personnel	1 500 697 €	429 €	630 €	582 €	489 €
dont achats et charges externes (morts nets)	861 238 €	246 €	319 €	313 €	271 €
dont charges financières	18 974 €	5 €	15 €	17 €	17 €
dont contingents	12 131 €	3 €	32 €	42 €	51 €
dont subventions versées	73 251 €	21 €	10 €	35 €	29 €
Résultat comptable (A)	352 322 €	101 €	92 €	101 €	142 €
Capacité d'autofinancement brute = CAF	459 823 €	131 €	164 €	162 €	201 €

## FOCUS SUR LES RATIOS

ANNÉE 2022	CERNY		Moyennes des communes de 3500 à 4999 hab. (en €/hab.)		
	en €	€/hab.			
<b>Opérations d'investissement</b>					
Total des ressources d'investissement	329 569 €	94 €	502 €	429 €	479 €
dont excédents de fonctionnement capitalisés	0 €	0 €	86 €	90 €	131 €
dont dettes bancaires et assimilées	0 €	0 €	120 €	90 €	88 €
dont subventions reçues	35 346 €	10 €	89 €	75 €	83 €
dont FCTVA	158 929 €	45 €	69 €	50 €	43 €
dont autres fonds globalisés d'investissement (TAM)	11 568 €	3 €	24 €	20 €	20 €
dont amortissements	57 521 €	16 €	62 €	58 €	61 €
dont provisions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total des emplois d'investissement</b>	<b>1 182 386 €</b>	<b>338 €</b>	<b>534 €</b>	<b>438 €</b>	<b>459 €</b>
dont dépenses d'équipement	984 245 €	281 €	440 €	345 €	359 €
dont remboursements de dettes et assimilées	180 242 €	51 €	53 €	54 €	75 €
Besoin ou capacité de financement résiduel (B)	852 817 €	244 €	32 €	10 €	-20 €
Résultat d'ensemble (A-B)	-500 495 €	-143 €	60 €	92 €	162 €

COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent brut de Fonctionnement	476 097 €	136 €	152 €	165 €	211 €
Résultat comptable	352 322 €	101 €	92 €	101 €	142 €
Produits de fonctionnement réels	3 006 402 €	858 €	1 213 €	1 192 €	1 104 €
Charges de fonctionnement réelles	2 546 580 €	727 €	1 049 €	1 030 €	904 €
Capacité d'autofinancement brute CAF	459 823 €	131 €	154 €	162 €	201 €
Produits des cessions d'immobilisations	50 002 €	14 €	31 €	23 €	24 €
CAF nette	279 580 €	80 €	111 €	99 €	126 €

Pour A. PRAT, au-delà de tous ces chiffres, le plus important c'est la cohérence entre les objectifs de départ qu'ils se sont fixés et le budget. Il fait confiance au travail des membres de la commission des finances, reconnaît le travail accompli et estime, selon lui, que la situation n'est pas trop mauvaise.

Pour O.CARNOT, il a raison de le souligner. Il souhaite néanmoins poursuivre avec la présentation des objectifs pluriannuels pour que le rapport soit bien clair et permette le débat mais également afin que tous comprennent pourquoi cette construction de budget 2024, avec notamment un remboursement supplémentaire d'emprunts à hauteur de 255 000 €.

# LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGÉS

Comptes	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
Immobilisations incorporelles diverses	20	4 070,00 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Honoraires Requalification écoles	20	12 444 €	223 779 €			
Honoraires Enfouissement Av. Repajan	20	14 189 €				
Honoraires Enfouissement Montmirault	20	9 964 €				
Honoraires Etudes cheminement	20	14 640 €				
Honoraires Réseauxs Allé mairie	20	10 687 €				
Etude sécurisation RD.56 Cogement	20	10 950 €				
Subventions d'équipement versées	204	67 739 €				
<b>Sous-total immobilisations incorporelles</b>	<b>144 723 €</b>	<b>230 779 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>7 000 €</b>	<b>7 000 €</b>
Aquisitions diverses	21	31 472 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Équipement allé de la mairie	21	15 742 €				
Réplacement pompe à chaleur mairie	21	34 761 €				
Aménagements terrains + signalétique	21	3 375 €				
Réseaux de voirie	21	2 388 €				
Acquisitions parcellaires	21	70 956 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<b>Sous-total immobilisations corporelles</b>	<b>158 694 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>60 000 €</b>
Immobilisations en cours diverses	23	11 090 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Création passerelle (projet cheminement)	23	36 912 €				
Réfection laitair (projet cheminement)	23	64 000 €				
Extension restaurant scolaire	23	24 822 €				
Réhabilitation intérieure église	23	1 425 €				
Restauration peintures murailes et vitraux	23	22 674 €				
Restauration Laïkaus	23	28 565 €	17 770 €			
Requalification écoles	23	161 808 €	1 885 320 €	2 541 298 €	1 602 701 €	580 704 €
Renovation énergétique allé mairie	23	19 381 €				
Aménagement Montmirault	23	719 860 €				
Aménagement sécurité Complexe/Marais	23	42 700 €				
Étalage gare routière	23		82 800 €			
Enfouissement Avajan RD.191	23	265 454 €				
Enfouissement Versoix/Saint-Pierre/Montmirault	23		119 520 €			
Enfouissement Roscaz	23			112 880 €		
Enfouissement Tillay	23				119 520 €	119 520 €
Enfouissement Ponts	23					129 480 €
Cimetière	23					76 100 €
<b>Sous-total immobilisations en cours</b>	<b>1 236 803 €</b>	<b>406 558 €</b>	<b>1 993 200 €</b>	<b>2 655 818 €</b>	<b>1 876 701 €</b>	<b>681 504 €</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>1 546 246 €</b>	<b>697 677 €</b>	<b>2 060 200 €</b>	<b>2 732 811 €</b>	<b>1 943 701 €</b>	<b>713 104 €</b>

Un programme d'investissement  
de 8 203 000 € sur 5 ans

O. CARNOT rappelle la moyenne des dépenses d'investissement sur les 4 dernières années s'élève à 912 000 € par an.  
Il est proposé de porter ces dépenses à 1 870 000 €/an, soit de les multiplier par deux.

Parmi ces dépenses, il est prévu l'agrandissement et la réfection de l'école élémentaire, tout en se laissant la latitude de pouvoir continuer de poursuivre d'autres projets.

O. CARNOT précise que, pour la réalisation de ces travaux, un travail important de recherche de subventions doit être engagé et un emprunt de 3 050 000€ devra être souscrit.

	<b>Comptes</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BP 2027</b>	<b>BP 2028</b>	<b>BP 2029</b>
<b>Une recherche active de subventions dès à présent</b>	Autres subventions d'investissement	13	45 842 €	14 000 €	175 912 €	233 529 €	155 686 €
	Subvention contrat régional	13					33 320 €
	Subvention Région	13	251 944 €			251 944 €	
	Subvention contrat Terres d'avenir CD.91	13	19 400 €				
	Subvention aide à l'investissement culturel CD	13	13 905 €				
	Subvention ENS CD.91	13	13 905 €				
	Subvention DSIL Plan de relance	13	116 470 €				
	Subvention DSIL	13	22 594 €				
	Subvention DETR	13	25 296 €				
	Subvention CCVE (fonds de concours)	13	12 000 €				
	Subvention PNR [Ch. Et Cheminements]	13	37 594 €				
	Subvention PNR (Chemin de croix)	13	7 000 €				
	Subvention Fond vert	16		17 250 €	47 500 €	60 000 €	60 000 €
<b>3 050 000 € d'emprunts</b>	Emprunts et dettes				1 100 000 €	1 050 000 €	900 000 €
	<b>Recettes d'équipement</b>				<b>31 250 €</b>	<b>1 423 412 €</b>	<b>1 745 473 €</b>
	FCTVA	10222	102 500 €	118 445 €	98 588 €	322 822 €	435 713 €
	Taxe d'aménagement	10226	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
	Excédent de fonctionnement	10688		371 502 €	367 138 €	367 335 €	376 518 €
	Vente patrimoniale	024	235 000 €				424 418 €
	<b>Recettes financières</b>		<b>352 500 €</b>	<b>504 947 €</b>	<b>480 726 €</b>	<b>705 157 €</b>	<b>827 231 €</b>
	<b>Recettes réelles d'investissement</b>		<b>904 545,87 €</b>	<b>536 197 €</b>	<b>1 904 137 €</b>	<b>2 450 630 €</b>	<b>2 060 890 €</b>
	Amortissements des immobilisations	040	87 542 €	59 000 €	59 000 €	59 000 €	59 000 €
	Opérations Ordre à l'intérieur de la section	041	45 393 €	48 721 €	223 779 €	0 €	0 €
<b>Recettes d'ordre d'investissement</b>			<b>132 935 €</b>	<b>107 721 €</b>	<b>282 779 €</b>	<b>59 000 €</b>	<b>59 000 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 037 480,74 €</b>	<b>643 918 €</b>	<b>2 186 916 €</b>	<b>2 509 630 €</b>	<b>2 119 890 €</b>
							<b>1 113 284 €</b>

*Il rapporte qu'avec les subventions, avec l'emprunt et le maintien des recettes actuelles liées notamment aux impôts, le budget devrait pouvoir être équilibré.*

*C'est la raison pour laquelle, la municipalité propose ces orientations budgétaires, et notamment le remboursement anticipé des emprunts.*

*O. CARNOT conclut en précisant que le budget 2024 est construit avec la volonté ① de réaliser ces gros travaux, ② dans le cadre d'un budget équilibré et maîtrisé, ③ tout en honorant les travaux d'ores-et-déjà engagés, et ④ en offrant la même qualité de services à la population. Avant de procéder au vote de ces orientations, il faut les comprendre, et demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions.*

*A. VUITRY indique qu'il n'a pas d'autres questions que celles déjà posées à la commission des finances.*

*F. LACOMME précise que les membres de la commission se sont posé la question du remboursement ou non des emprunts par anticipation, compte-tenu de leur faible taux actuel, afin de pouvoir emprunter pour la reconstruction de l'école élémentaire qui représente un coût non négligeable de 7 millions.*

*Il rappelle par ailleurs qu'au début de l'année 2023, le coût de la facture énergétique était difficilement estimable et que finalement, malgré une forte augmentation, la collectivité s'en sort plutôt bien.*

*MC. CHAMBARET ajoute que deux postes sont en forte augmentation : l'énergie et les assurances.*

*A. PRAT souligne le travail remarquable de la commission des finances, à laquelle il réitère sa totale confiance. Il demande néanmoins si, dans les choix faits pour les 6 ans à venir, certains projets ne pourront être réalisés.*

*R. HEUDE lui répond que toutes les propositions de la commission des travaux pour la réalisation des enfouissements de réseaux ont été reprises dans la projection pluriannuelle établie et O. CARNOT ajoute qu'une ligne est bien prévue pour l'agrandissement du cimetière. MC. CHAMBARET conclut en soulignant le gros travail de l'administration qui a passé les trois derniers mois sur le budget, et remercie O. CARNOT pour son implication.*

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales). Cette délibération doit faire l'objet d'un vote. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat.

Le rapport d'orientations budgétaires 2024 de la commune a été adressé à tous les conseillers municipaux.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et L.5217-10-4,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires,

VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, promulguée le 29 décembre 2023 et publiée au JO du 30 décembre 2023,

VU le décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits,

VU la délibération n° 2020 / VI / 4 – 5.2 du 19 décembre 2020 portant adoption du règlement intérieur du Conseil municipal,

VU la délibération n° 2023 / XII / 1 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

VU la délibération n° 2023 / XII / 2 – 7.1 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la collectivité,

VU le rapport d'orientations budgétaires 2024, tel que présenté à l'assemblée,

CONSIDÉRANT que celui-ci doit donner lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur,

**Le Conseil municipal**, après en avoir débattu, **par 17 voix POUR et 3 ABSTENTIONS**

(A. VUITRY, J. VUITRY, A. PIERROT)

**PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2024.

*A. VUITRY précise qu'il s'abstient mais qu'il n'est pas contre ce qui est présenté. Il se félicite vivement qu'une nouvelle école soit à l'étude, mais estime que le projet aurait dû être engagé depuis 2 ans.*

*Pour R. HEUDE, une dépense de 6.7 millions ne peut être faite dans la précipitation. Il est nécessaire de prendre son temps.*

*Pour O. CARNOT, avoir un dossier en main est déjà une avancée.*

*R. HEUDE indique que ce qui a été réalisé en termes de travaux de voirie et d'enfouissement figurait aussi dans le projet de mandat des élus de la majorité, notamment la réalisation des travaux en cours Avenue d'Arpajon, les travaux de l'aile de la mairie, Chemin vert...*

*Pour A. VUITRY, l'opposition a contribué à beaucoup de ces réalisations.*

*MC. CHAMBARET reconnaît qu'il s'agit effectivement d'une opposition constructive.*

*R. HEUDE rapporte qu'au sein de la commission Travaux-sécurité, il y a un vrai travail collaboratif.*

*Pour MC. CHAMBARET, c'est dans l'intérêt de Cerny.*

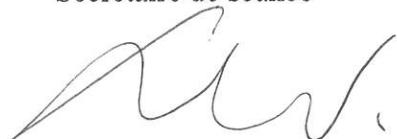
*A. VUITRY reconnaît que les avancées vont dans le bon sens. Il pensait néanmoins que le projet de l'école avait été étudié avant les élections de 2020, car la réalisation de l'école était annoncée dans leur projet de mandat.*

*F. LACOMME estime que la municipalité n'a pas perdu de temps. Elle a souhaité faire un travail de co-construction avec les utilisateurs, ce qui prend beaucoup de temps. L'estimation des 6,7 millions est issue de l'expression de ces besoins.*

*MC. CHAMBARET rappelle que la commune a travaillé sur le projet avec le PNR, mais qu'elle n'a pas été retenue dans l'appel à projet. C'est la commune de Perthes-en-Gâtinais qui l'a emporté. Cela a toutefois permis à la collectivité de bénéficier d'une étude gratuite.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h34.

Nadine-Françoise MAUGÈRE  
Secrétaire de séance



Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny

